

Assemblée plénière

23 juin 2026

AP – 23 juin 2026



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
23 juin 2026

Débats et décisions de l'Assemblée plénière

sommaire

Propos introductif de la présidente	3
Déclarations préalables	8
Présentation du rapport "IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres	10
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	15
Échos dans les médias	44



Propos introductif de la présidente

MATIN

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller,
Mes Chèr-es Collègues,

Je vous remercie de votre présence et de votre participation active à l'assemblée plénière de notre CESER.

Comme vous le savez l'ordre du jour de cette journée est particulièrement dense : une contribution à la SRDIA, l'intervention d'un professeur d'université sur ce même sujet, un temps d'échange avec le Président de Région, Jérôme Durain et pas moins de 8 projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional. Dense, certes, mais j'y vois aussi une belle preuve de confiance du Conseil régional envers notre assemblée et de la reconnaissance pour nos travaux. Aussi j'irai à l'essentiel autant que faire se peut dans mes propos liminaires.

Je souhaite saluer la présence de Michel Neugnot, Vice-président aux mobilités, aux transports et infrastructures, aux affaires générales et également référent de la relation CESER-Conseil régional et qui est très assidu au suivi de nos travaux,

Je salue également Nicolas Soret, vice-président aux finances, aux achats, au développement économique, à l'économie sociale et solidaire, à l'emploi.

Je vous remercie sincèrement tous les deux pour votre présence régulière à nos assemblées plénières qui témoigne de votre considération et de votre écoute de la société civile organisée.

Je salue également la présence de Jean-Michel Grenier, Président du Conseil de développement de Dijon Métropole. Cela me permet d'évoquer brièvement que le lien entre le CESER et les conseils de développement du territoire bourguignon-franc-comtois est à préserver et à poursuivre. La dernière rencontre entre nos instances respectives qui s'est tenue le 9 juin dernier participe de cette ambition. Notre meilleure protection reste ce que nous faisons chaque jour : faire vivre une démocratie du dialogue et de la société civile organisée, en renforçant notre interconnaissance et en partageant nos pratiques.

Je salue également la présence de Guillaume Lion, chargé de mission développement numérique des territoires, qui représente la Secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté.

Je tiens également à saluer et à remercier toutes les personnes auditionnées dans le cadre de notre rapport sur l'IA et présentes aujourd'hui ainsi que les services du Conseil régional avec qui nous entretenons d'excellentes relations de travail.

Avant de vous présenter l'ordre du jour, je souhaiterais ce matin rendre hommage à un homme qui a marqué notre assemblée et notre territoire.

Permettez-moi de partager ici, avec vous, quelques mots en l'honneur et en souvenir de notre ancien collègue, **Jean-Marie Vernet**, décédé le 10 mai dernier, à l'âge de 71 ans.

Jean-Marie fut conseiller au sein de notre assemblée lors des précédentes mandatures. Il était membre du 3^e collège, il représentait le comité régional olympique et sportif.

Tout au long de son parcours professionnel et de militant associatif, Jean-Marie a incarné avec conviction les valeurs de l'engagement au service des autres. Pendant 34 ans, en tant que directeur de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de Besançon, il a œuvré pour le développement du sport à l'école en Franche-Comté, permettant à des générations de jeunes de découvrir à travers la pratique sportive, le goût de l'effort et du dépassement de soi, l'ouverture et le respect de l'autre mais aussi la force du collectif et du faire ensemble.

Jean-Marie a également profondément marqué la vie associative, culturelle et locale, la vie sportive de son territoire et la vie municipale de Montfaucon.

Au CESER, il avait apporté cette même énergie, cette même connaissance du terrain et cette même volonté de faire avancer collectivement notre région. Son parcours rappelle combien notre assemblée est riche de l'engagement de femmes et d'hommes qui mettent leur expérience et leurs convictions au service de l'intérêt général.

Au nom de l'ensemble des conseillères et conseillers du CESER Bourgogne-Franche-Comté, je tiens à adresser à sa famille, à ses proches ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont partagé son engagement, nos pensées les plus sincères.

Je vous propose de dédier cette assemblée plénière à sa mémoire et d'observer ensemble une minute de silence. Je vous demande de bien vouloir vous lever. Je vous remercie.

J'en reviens aux dossiers qui nous concernent aujourd'hui.

Notre premier point de l'ordre du jour est majeur puisqu'il s'agit de la **présentation et du vote du rapport élaboré par la commission Mobilités-Énergie-Numérique "Intelligence Artificielle et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres"**.

Ce document est une contribution à la SRDIA en réponse à la saisine de l'Exécutif régional. Elle vise à répondre à une question centrale : comment la Région peut-elle s'approprier et structurer l'usage des données et de l'IA pour en faire un levier au service de ses politiques publiques, de son personnel, de ses usagères et usagers, tout en maîtrisant les risques associés et en garantissant le respect des principes éthiques, sociaux et environnementaux ?

Ce travail illustre pleinement la qualité de la relation qui existe aujourd'hui entre le Conseil régional et le CESER puisque nous participons directement, en amont, à la construction d'une future stratégie régionale.

Ce document a été élaboré par la commission Mobilités-Énergie-Numérique et il sera rapporté par Michel Bleuze et Carmen Munoz Dormoy que je remercie sincèrement pour leur engagement. J'en profite pour remercier Jean-François Dugourd, président de cette commission pour le temps consacré et l'énergie déployée et également tous les membres de la commission qui ont activement participé à ce rapport.

Le second point de notre ordre du jour entrera en résonance avec le précédent puisque nous entendrons Christophe Nicolle, professeur à l'Université Bourgogne-Europe sur les transformations induites par l'IA et la gouvernance des données.

Monsieur Nicolle, que je remercie d'avoir accepté notre invitation, votre intervention nous permettra de prendre du recul par rapport à ces travaux présentés aujourd'hui et nous apportera des éclairages concrets sur l'actualité et l'avenir de l'IA et des données.

Un temps d'échange suivra bien évidemment la présentation du professeur.

Le troisième point abordera l'examen des 8 projets d'avis en réponse aux rapports soumis par l'exécutif régional et portés à la délibération et au vote de notre assemblée.

Afin de profiter de la présence, ce matin, de Michel Neugnot, nous commencerons par l'avis élaboré par la commission Mobilités-Énergie-Numérique. Il s'agit du projet d'avis sur les Services express régionaux métropolitains (SERM) / Rapport d'étape des trois SERM régionaux - Charte de coopération et conventions subséquentes du SERM de Dijon. Il sera rapporté par Cédric Journeau.

Nous poursuivrons par deux avis élaborés par la commission Économie-Emploi afin de bénéficier, cette fois-ci, de la présence de Nicolas Soret :

- Le projet d'avis sur la Feuille de route industrie de défense 2026-2030, rapporté par Loïc Cavagnac.
- Le projet d'avis sur la Résolution pour la sécurité sociale alimentaire (SSA), rapporté par Lucie Gras.

Nous poursuivrons ensuite en fin de matinée ou cet après-midi en fonction du temps consacré à ces différents projets d'avis par :

- Le projet d'avis sur le Rapport d'activité 2025 de la Région. Ce projet d'avis, comme les précédents avis sur le rapport d'activité du Conseil régional, a été préparé par le Bureau. Il sera rapporté par Christophe Desmedt.
- Le projet d'avis sur le Compte financier unique pour l'exercice 2025. Préparé par la commission Finances-Europe, il sera rapporté Franck Ayache.
- Le projet d'avis sur la Décision modification n°2 pour l'exercice 2026 rapporté par Franck Ayache également.
- Le projet d'avis sur le rapport de développement durable 2025 préparé par la commission Territoires-Environnement et rapporté par Martine Esther Petit.
- Enfin, nous verrons le 8e et dernier projet d'avis de notre séance, il s'agit de l'avis sur la Feuille de route régionale Vie associative, préparé par la commission Cadre de Vie-Société et rapporté par Nadhém Ben Rahma.

Mes cher-es collègues, je vous remercie pour cet investissement dans ce rôle de rapporteur fondamental dans la vie de nos travaux et j'en profite pour remercier l'ensemble des chargés-és d'études qui nous accompagne dans la conduite de nos réflexions et de nos productions.

Le quatrième point de notre assemblée sera un moment privilégié d'échange avec le Président du Conseil régional. Monsieur Durain nous fait l'honneur de participer à notre séance, il sera donc présent cet après-midi et la présentation des avis sera donc aménagée en fonction de cette participation.

Enfin, nous aurons, bien évidemment si nécessaire, un ultime point consacré aux questions diverses.

Je vous remercie de votre attention et je cède la parole aux déclarations préalables.

Je me permets un petit rappel, nous avons de manière exceptionnelle convenu d'un temps de 3 minutes maximum pour ces déclarations liminaires afin de permettre à nos collègues de la commission Mobilités-Énergie-Numérique d'avoir le temps de pouvoir présenter la contribution dans son entièreté et d'avoir des échanges construits ensemble autour de cette présentation. Je vous remercie pour votre compréhension dans ces circonstances exceptionnelles.

APRÈS-MIDI

Mes cher-es collègues nous reprenons nos travaux cet après-midi et j'ai le grand plaisir d'accueillir Monsieur le Président de Région, Jérôme Durain.

Monsieur le Président, je voulais tout d'abord vous remercier sincèrement pour votre présence à notre assemblée plénière. Elle illustre le soutien constant que vous nous manifestez que vous avez manifesté publiquement et l'attention que vous portez à notre assemblée, à nos travaux et je souhaitais ici vous renouveler les remerciements de l'assemblée tout entière.

Votre soutien s'est manifesté dans les temps difficiles que le CESER a connus.

Je serai courte sur ce point mais un rappel me semble essentiel. Car si la dernière tentative de nous rendre optionnels, voire de nous faire disparaître pour certaines Régions, a échoué, la vigilance accrue reste de mise.

En effet, vous le savez tous et toutes, le Conseil constitutionnel a rendu son avis jeudi 21 mai dernier, et a notamment censuré l'article concernant l'optionnalité des CESER, article intégré de manière scélérate par la CMP dans le Projet de loi de simplification de la vie économique. Ainsi, le Conseil constitutionnel affirme sans détour ce que nous portions collectivement depuis plusieurs mois, à savoir que cette disposition n'avait absolument pas sa place dans ce texte de loi, réaffirmant aussi par la même occasion la place essentielle des CESER dans l'architecture démocratique régionale.

C'est une décision juste, attendue, et une victoire pour le respect du débat démocratique et des institutions régionales. Mais, comme je l'ai rappelé, nous le savons, nous sommes lucides : ce n'est qu'une bataille gagnée. Le combat se poursuit, et nous le poursuivons avec courage, conviction et détermination !

Cette situation nous oblige à renforcer durablement notre utilité, notre visibilité et notre capacité collective d'impact dans les territoires.

Notre meilleure protection reste ce que nous faisons chaque jour : faire vivre une démocratie du dialogue et de la société civile organisée.

C'est tout le sens du projet de mandat du CESER de BFC que nous avons établi collectivement et qui identifie notamment trois axes prioritaires. Ces priorités, définies depuis maintenant plus de deux ans, guident nos réflexions et nos travaux. Je m'attacherai dans ce propos d'introduction à ne citer que quelques exemples toutefois significatifs de notre volonté de répondre aux défis de notre territoire.

Le premier axe porte sur un développement durable territorialement équilibré et qui prend en compte la dynamique collective des acteurs et actrices de la région. Notre participation active à l'élaboration de la feuille de route industrie de défense en est un exemple, nous l'avons examinée ce matin et elle illustre parfaitement cet enjeu : établir un diagnostic, identifier les forces et faiblesses, s'appuyer sur les filières stratégiques existantes et anticiper les besoins pour accompagner ce mouvement national afin que les entreprises de nos territoires puissent pleinement en bénéficier.

Deuxième axe de notre projet : accompagner et soutenir les transitions et les mutations. Nous avons, clairement mis en exergue la question du déclin démographique qui s'installe sur le territoire national et particulièrement ici en Bourgogne-Franche-Comté, avec d'ailleurs un temps d'avance pour notre région. Et je sais Monsieur le Président que c'est un sujet qui vous concerne particulièrement et auquel vous faites face. Ce défi nous a aussi inspiré et a incité notre assemblée à se saisir du sujet et de ses conséquences notamment pour les lycées, qui relèvent d'une des compétences majeures de la Région.

Toujours en lien avec ce deuxième axe, nous avons présenté ce matin le rapport "IA et la donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres". Ce rapport fait suite à votre saisine Monsieur le Président, et nous permet de jouer pleinement notre rôle d'alerte et de vigie en présentant des préconisations qui seront au cœur des problématiques de la prochaine SRDIA (stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle).

Enfin, concernant le troisième axe de notre projet de mandat pour la construction d'une société inclusive et solidaire, les alertes et préconisations face à la fragilisation du monde associatif, que nous avons émises dans notre rapport d'autosaisine "Les mutations du monde associatif, un virage à prendre" lors de la précédente mandature fin 2023, mais aussi dans le contexte national de tensions particulièrement accrues dans ce secteur, ont été écoutées par le Conseil régional et conduisent aujourd'hui à la présentation d'une feuille de route vie associative sur laquelle nous rendrons un avis cet après-midi.

Vous pourrez le constater, Monsieur le Président, mes cher-es collègues, notre assemblée est, et demeure pleinement au cœur des débats, au cœur de l'actualité, au cœur des orientations et des défis à relever pour notre territoire et l'ensemble de ses acteurs et actrices, de ses habitantes et habitants.

La liste n'est pas exhaustive mais je souhaitais illustrer nos précédents travaux et ceux de ce jour au regard des priorités que nous avons définies et qui restent pleinement d'actualité.

Ces quelques exemples démontrent que notre CESER prend pleinement sa place dans la construction des politiques publiques régionales. Cette place s'est progressivement renforcée grâce à la qualité du dialogue que nous entretenons avec vous, Monsieur le Président, mais aussi avec l'ensemble de la collectivité régionale, élu-es et services.

Nous constatons même une évolution particulièrement positive : notre intervention de plus en plus en amont des décisions. C'était une attente forte de notre assemblée, cela figurait dans notre projet de mandat, car nous sommes convaincus que la contribution de la société civile organisée est d'autant plus utile qu'elle intervient dès les phases de conception, de réflexion des politiques publiques. Vous avez su en reconnaître tout l'intérêt et avez fait le choix d'ouvrir davantage ces espaces de dialogue et de partage.

C'est ainsi que les contributions préalables du CESER se sont développées, particulièrement au cours de cette dernière année. Elles permettent d'éclairer les décisions publiques par le regard particulier de la société civile organisée, des acteurs et actrices de terrain, de faire remonter les réalités vécues dans nos territoires et de nourrir les politiques avant même leur formalisation. Je tenais à souligner cette avancée, qui traduit la qualité de nos relations institutionnelles et notre volonté partagée de construire des politiques publiques toujours plus pertinentes et toujours mieux ancrées dans les réalités du terrain.

Cette dynamique nous conduit également à poursuivre la réflexion sur les évolutions possibles de notre fonctionnement institutionnel. Nous avons déjà identifié plusieurs pistes que nous avons présentées dans notre manifeste du CESER adopté en février dernier et ces pistes mériteraient d'être débattues sereinement. Elles ont toutes un point commun : reconnaître que la richesse des regards portés par les forces vives du territoire constitue une ressource précieuse pour anticiper les mutations et accompagner les grandes transitions auxquelles nos territoires sont confrontés.

Je le rappelle, notre assemblée n'est ni un faire-valoir, ni un poil à gratter, mais elle œuvre au service de l'intérêt général, au service de la région, au service de celles et ceux qui l'animent, qui la font vivre, qui la structurent, qui y résident.

Fortes des 72 organismes qui composent le CESER, de la diversité des sensibilités que le CESER réunit, **notre assemblée est une force qui prend toute sa part dans l'identification et la résolution des crises que traversent notre pays, notre territoire.** Avec des propositions concrètes sur des débats d'actualité, et des formes nouvelles de démocratie citoyenne, nous continuons à expérimenter au service de l'intérêt général, toujours. **Notre assemblée se veut être la chambre du réel et de la vie quotidienne.**

J'en prend pour preuve un dernier exemple et j'en finirai là, l'organisation récente d'un débat dans le cadre des États généraux de la bioéthique, que vous avez pu introduire le 5 mai dernier à Dijon. Ce débat nous l'avions mené avec l'Institut pour la prévention des vulnérabilités liées à la santé (IPVS) et ce sujet majeur, pour chacun-e, nous a conduit à imaginer de nouvelles formes de travail, de nouvelles formes de participation des citoyen-nes et des habitant-es pour produire du débat, des idées, et faire remonter au plus haut niveau de l'État des réflexions qui répondent à la question "Qui prendra soin de nous demain ?".

Je m'arrêterai ici, mais comme vous pouvez le constater, je suis intimement convaincue, nous sommes intimement convaincus, que **plus que jamais, notre territoire, notre pays, ont besoin des corps intermédiaires, ont besoin d'une démocratie vivante et contemporaine et les CESER en sont un des derniers bastions,** soyons-en toutes et tous pleinement conscients !

Élise MOREAU

Présidente du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Catherine Daurox, au nom de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

Notre Assemblée plénière se réunit aujourd'hui, 23 juin, une date qui coïncide avec la Journée internationale des services publics. Cette convergence nous invite à rappeler le rôle essentiel que jouent les services publics dans notre société.

La CFDT tient à réaffirmer son attachement à des services publics accessibles, de qualité et présents sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires, nous dénonçons des choix qui fragilisent leur capacité à répondre efficacement aux besoins de la population. Or, pour la CFDT, investir durablement dans les services publics n'est pas une dépense : c'est une condition indispensable à la cohésion sociale, à l'égalité entre les citoyens et à la solidarité entre les territoires.

Nous souhaitons également alerter sur les conséquences du "fonctionnaire bashing", ces discours caricaturaux qui stigmatisent les agentes et les agents publics. Ils fragilisent le lien de confiance entre les citoyens et l'action publique, et invisibilisent l'engagement quotidien de celles et ceux qui œuvrent au service de l'intérêt général.

La CFDT le rappelle avec force : l'action publique est une richesse collective, et celles et ceux qui la font vivre méritent reconnaissance et respect.

Cette déclaration prend aussi tout son sens dans le cadre du rapport sur le développement durable sur lequel notre Assemblée est appelée à se prononcer. Les objectifs de développement durable incluent des finalités essentielles : la lutte contre le réchauffement climatique, l'épanouissement de tous les êtres humains, et le renforcement de la cohésion sociale ainsi que des solidarités entre territoires et entre générations.

Or, dans le contexte actuel de fortes chaleurs, de nombreux agents et agentes du service public sont confrontés à des conditions de travail particulièrement difficiles, voire extrêmes. C'est le cas notamment dans la fonction publique hospitalière et dans l'Éducation nationale. Ces conditions dégradées ont des conséquences directes sur la qualité du service rendu au public. Les usagers en sont les premières victimes, qu'il s'agisse des services de l'État, des collectivités territoriales ou du secteur hospitalier.

Face à ces constats, il est urgent de redonner aux services publics les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'exercice de leurs missions. Il en va à la fois de la qualité du service rendu, du respect des agents, et de notre capacité collective à relever les défis sociaux et environnementaux.

Je vous remercie.

Gilles Curtit, au nom de la CCIR,

M^{me} La Présidente du CESER BFC, Messieurs les Vice-présidents du CRBFC, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le réseau des CCI souhaite attirer votre attention sur la réforme de la facturation électronique prévue dans notre pays dès le 1^{er} septembre 2026, visant à simplifier les démarches, réduire la fraude à la TVA et moderniser les échanges économiques.

Celle-ci suscite de fortes inquiétudes dans les entreprises et sur plusieurs points dont la gouvernance du système.

En effet le modèle initial avec une plateforme publique centrale est abandonné au profit de plateformes de dématérialisation privées ou PDP, ce qui soulève la question du contrôle réel des données économiques.

La souveraineté des données est également en cause, les données sensibles (clients, prix, volumes, relations commerciales) pouvant être hébergées sur des infrastructures étrangères, posant un risque lié à l'extraterritorialité juridique (ex : Cloud Act).

Ces deux points se doublent d'un enjeu stratégique car la facturation électronique centralise des données permettant de comprendre toute l'économie (chaînes de valeur, marges, dépendances), ce qui en fait un enjeu de souveraineté économique majeur.

Comme cela a déjà été le cas à de nombreuses reprises la mise en œuvre dans notre pays est en décalage avec l'Europe.

La France avance plus vite que le cadre européen (prévu d'ici 2030), ce qui pourrait entraîner des coûts inutiles ou prématurés, nécessiter des modifications futures mais aussi pénaliser la compétitivité des entreprises françaises.

De nombreux dirigeants d'entreprises constatent aujourd'hui un manque de lisibilité : multiplication des plateformes, incertitudes techniques, dépendance croissante à des prestataires privés, coûts cachés de mise en conformité, difficultés d'interopérabilité et interrogations persistantes sur la sécurité des données.

Nous appelons donc à ce que soit mené rapidement un travail d'évaluation approfondi portant notamment sur :

- La gouvernance réelle du futur système.
- Les garanties de souveraineté et d'hébergement des données.
- Les conditions d'agrément et de contrôle des PDP.
- Les risques liés à l'extraterritorialité juridique.
- La maîtrise publique des infrastructures critiques.
- Le coût réel supporté par les entreprises françaises.
- Ainsi que la compatibilité durable du dispositif avec le futur cadre européen ViDA.

Nous demandons également qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité de renforcer une solution publique souveraine, interopérable et pérenne, garantissant que les données commerciales stratégiques des entreprises françaises demeurent sous contrôle européen et national.

La nécessaire modernisation de notre économie ne peut se faire au prix d'une dépendance numérique accrue et d'un abandon progressif de notre autonomie économique.

Didier Michel, au nom du MEDEF BFC

Avant d'aborder nos travaux, je souhaite revenir sur le contexte économique dans lequel évoluent aujourd'hui nos entreprises.

L'apaisement des tensions au Moyen-Orient et la détente observée sur les marchés de l'énergie constituent une bonne nouvelle pour l'économie européenne. Pour une région industrielle comme la Bourgogne-Franche-Comté, fortement exposée aux coûts de l'énergie, c'est un signal positif. Mais cette amélioration conjoncturelle ne doit pas masquer les difficultés de fond auxquelles nous sommes confrontés.

Les défaillances d'entreprises atteignent des niveaux records, l'investissement ralentit et l'incertitude demeure forte. Dans notre région comme ailleurs, les chefs d'entreprise ont besoin de visibilité, de stabilité et de confiance pour investir, recruter et créer de la valeur.

Face à cette situation, le MEDEF rappelle plusieurs priorités qui pourraient avoir des effets très concrets sur l'économie régionale.

D'abord, restaurer notre compétitivité en allégeant le coût du travail. Lorsque les entreprises retrouvent des marges, elles peuvent investir davantage, mieux rémunérer leurs salariés et créer des emplois. C'est particulièrement vrai dans une région comme la nôtre où l'industrie, la métallurgie, l'agroalimentaire ou encore la plasturgie constituent des secteurs stratégiques.

Ensuite, remettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable afin de retrouver des capacités d'investissement dans les infrastructures, l'innovation, la transition énergétique et les technologies d'avenir.

Enfin, accélérer massivement les investissements dans l'intelligence artificielle, le numérique, les compétences et la formation. L'Europe ne peut accepter un déclassement technologique face aux États-Unis et à la Chine. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts industriels, universitaires et technologiques qui doivent pleinement être mobilisés.

Cette ambition passe également par la jeunesse.

Le MEDEF prend toute sa part dans cet effort à travers plusieurs initiatives concrètes en 2026 : le dispositif CODE-F, l'accueil des élèves de seconde en stage en entreprise, ou encore les Journées du Patrimoine Économique les 2, 3 et 4 octobre prochain. Ces actions permettent à des milliers de jeunes de découvrir nos entreprises, nos métiers, nos savoir-faire et les opportunités professionnelles présentes sur nos territoires.

À l'heure où de nombreux secteurs peinent à recruter, rapprocher la jeunesse de l'entreprise n'est pas seulement une question d'orientation. C'est un enjeu de compétitivité, d'attractivité et de souveraineté économique.

Plus que jamais, la Bourgogne-Franche-Comté a besoin d'entreprises fortes pour financer son avenir, créer des emplois et offrir des perspectives à sa jeunesse. C'est dans cet esprit que le MEDEF poursuivra son engagement au service de notre région."

IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres

VOTE : Ce rapport a été adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions).

Introduction de **Jean-François Dugourd**, président de la commission Mobilités-Énergie-Numérique

La Région Bourgogne-Franche-Comté a sollicité en novembre dernier le CESER pour réfléchir aux enjeux de l'IA et de la donnée.

Cette sollicitation est une première en termes de contribution amont à la définition d'une stratégie régionale et nous nous en réjouissons.

Être associé à la démarche en cours, en collaboration avec les services de la Région plus particulièrement la Délégation à la Transformation Numérique, partager des réflexions menées par le cabinet CIVITEO, qui accompagne la Région dans sa réflexion stratégique, et être intégré au sein du comité de pilotage, ne sont point des contradictions, ni des difficultés pour construire la parole du CESER.

Au contraire, cette approche ne peut que bonifier notre travail, le rendre complémentaire, contributif et, on l'espère, le rendre encore plus utile en donnant à voir le rôle du CESER dans ses apports à l'élaboration des politiques publiques régionales.

Grâce à une méthodologie d'auditions d'acteurs très diversifiés, je salue plusieurs d'entre eux présents ce matin, avec la prise en compte d'analyses documentaires conséquentes et avec le souci de partager une approche contributive et transversale sur le sujet au sein de notre institution, la commission Mobilités-Énergie-Numérique, a su se mettre en mouvement en mettant sur pause la réflexion qu'elle engageait sur les mobilités et plus particulièrement sur les Autorités Organisatrices des Mobilités.

La commission, le groupe de travail dédié et notre chargée d'études sommes en mesure de vous présenter un premier éclairage structuré, factuel et contextualisé. J'adresse un clin d'œil appuyé à Patrick Viverge, engagé dans cette contribution, qui d'où il se trouve, appréciera le parti pris d'une approche en responsabilité, d'éducation, de prévention et de sobriété.

Tous sont à remercier pour leur implication à la déclinaison d'un travail qui s'appuie sur quelques principes considérés comme essentiels :

- Les dimensions éthique et sociétale,
- Les impacts sociaux,
- Les enjeux environnementaux
- Et ceux de soutenabilité économique.

Cette contribution, construite sur le même déroulé qu'une saisine, au sein d'un calendrier serré, de novembre 2025 à mai 2026, au sein d'une actualité où l'évolution rapide du secteur de l'IA et des données incite à la prudence et à considérer à date, une partie du propos tenu.

La prise en compte des enjeux de souveraineté devient un sujet prioritaire et incontournable, les décisions du 1^{er} Ministre exprimées la semaine dernière à ce sujet confirment la nécessité de conduire cette révolution (dixit) plutôt que de la subir en engageant une stratégie de souveraineté numérique renforcée et déterminée.

Dans ce domaine la Région peut jouer un rôle déterminant en s'appuyant sur une SRDIA ambitieuse, en appui aux besoins et attentes des territoires et acteurs locaux.

Nous avons travaillé au sein du CESER, il y a quelques semaines sur les vulnérabilités en santé avec ce titre, porté par le Pr Régis Aubry, "Qui va s'occuper de nous demain ?".

La période que nous traversons, en matière de stratégie et de souveraineté pourrait nous amener rapidement et tous ensemble, à nous poser la question : "Qui va décider demain ?".

Le Pr Nicolle, que nous entendrons après le vote de ce rapport par l'Assemblée, saura nous présenter quelques pistes.

Je laisse la parole à nos deux rapporteurs, que sont Carmen Munoz Dormoy et Michel Bleuze pour une présentation concise d'un travail en profondeur qui appelle bien évidemment à une lecture approfondie du rapport.

Déclarations

Julien Bernard, au nom de la CGT

L'IA est un sujet complexe, le rapport qui nous est présenté en montre beaucoup de facettes (économiques, sociales, écologiques) et en pointent les limites et les dangers. La prudence nous invite à prendre le maximum de précautions, non parce que l'IA serait néfaste par nature, mais parce qu'à l'heure actuelle, nous n'en connaissons pas encore toute la portée tant positive que négative. La question associée des données est très bien traitée par le rapport, elle n'est pas à négliger car c'est là que se trouve la véritable richesse. La démarche mesurée adoptée dans le rapport va dans le bon sens et c'est pourquoi la CGT votera en sa faveur.

Cependant, le postulat de base repris par la saisine selon lequel l'IA serait incontournable, telle une loi immuable de la physique, qu'il faut l'accepter et s'y adapter occulte une question essentielle. Jamais n'apparaît la possibilité de refuser l'IA, tout ou partie. En cette période de bac de philosophie, on pourrait poser un sujet : "une nouvelle technologie est-elle toujours synonyme de progrès ?". Vous avez quatre heures. Par le passé, la société a mis un frein, voire un coup d'arrêt, à certaines technologies jugées néfastes comme le clonage ou les OGM. Dans le cas de l'IA, la question n'est même jamais posée et ne fait l'objet d'aucun débat public. Les multinationales du numérique imposent son adoption, en perdant littéralement des milliards de dollars par mois jusqu'à ce que l'IA devienne tellement indispensable qu'on ne puisse plus s'en passer et que ces entreprises fassent alors payer le vrai prix de cette dépendance. Ne devenons pas des junkies numériques.

L'autre question qui n'est jamais posée est celle des besoins. Avons-nous vraiment besoin de l'IA ? L'IA ferait gagner en productivité. À court terme, c'est sans doute vrai, à long terme, la question reste ouverte étant donné les pertes de compétences et de connaissances qu'elle occasionne. Mais alors que faire de tous ces gains de productivité ? Enrichir encore un peu plus des capitalistes (américains pour la plupart) et laisser le chômage augmenter ? A-t-on vraiment besoin de produire plus et plus vite alors que l'économie ralentit, que la demande est atone et que le changement climatique s'aggrave ? La réponse est dans la question. Non, nous n'avons pas "besoin" de l'IA, nous avons besoin de prendre le temps de penser, de rédiger, de créer. Nous n'avons pas besoin de déléguer ces tâches à une machine sans âme et sans principes moraux. En particulier, dans les services publics qui requièrent de la présence humaine et du discernement, l'introduction irréfléchie de l'IA fait peser un risque majeur de déshumanisation de la relation avec l'utilisateur ainsi qu'une exclusion des plus précaires.

Enfin, sur les aspects économiques et financiers, la possibilité d'une bulle liée à l'IA est de plus en plus évoquée dans l'ensemble de la presse économique. Il faut se rendre compte des sommes mises en jeu. Les plus grosses entreprises ont investi jusqu'à présent 1400 milliards de dollars pour des recettes autour 600 milliards de dollars. Le compte n'est pas bon. Et si on enlève la seule entreprise profitable, NVIDIA qui fabrique les cartes graphiques nécessaires aux calculs de l'IA, la perte atteint les 1000 milliards de dollars, soit deux fois le montant de la crise des subprimes de 2008. La pérennité des services d'IA est très précaire, espérons que la Région n'y place pas toutes ses billes, elle a sans doute mieux à faire ailleurs.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Solidaires et FSU souhaitent rappeler un point de départ simple : aucune technologie n'est neutre. L'intelligence artificielle, et en particulier l'IA générative, n'échappe pas à cette règle.

Aujourd'hui, elle est souvent présentée comme une solution évidente, moderne, presque incontournable. Pourtant, son développement pose déjà des questions majeures.

D'abord, une question environnementale. Le numérique a déjà un impact important sur la consommation d'énergie, d'eau, de matières premières et sur les émissions de gaz à effet de serre. Le développement massif des IA et des datacenters risque d'amplifier encore ces effets. Dans le contexte climatique actuel, cela ne peut pas être traité comme un détail technique.

Ensuite, une question politique et économique. Le déploiement de l'IA est largement porté par de très grands groupes privés, avec une concentration considérable de moyens financiers, de données et de pouvoir. Ces choix ne sont pas neutres. Ils orientent les usages, les priorités et les dépendances futures.

Dans les services publics, nous devons donc refuser toute introduction de l'IA à marche forcée. L'IA ne doit pas devenir un outil de remplacement des agents, de contrôle renforcé, de standardisation des décisions ou d'appauvrissement des missions publiques. Pour nous, les agents doivent garder la maîtrise de leurs gestes professionnels. Leur expertise doit être reconnue et renforcée, pas contournée par des outils imposés sans débat réel.

Il faut donc poser des garanties claires : transparence des outils, débat collectif, protection des données, évaluation des impacts sociaux et environnementaux, formation des personnels, et maintien de la décision humaine.

Nous ne refusons pas le débat sur les usages possibles de l'IA. Mais nous refusons l'acceptation automatique, sans regard critique.

L'enjeu est de préserver nos services publics, les droits des usagers, les conditions de travail des agents, notre autonomie collective et notre capacité à comprendre, analyser et décider.

Malgré la qualité de l'avis rendu, nous nous abstenons sur cet avis.

Marc Noegelen, au nom de la CFDT

La CFDT souhaite tout d'abord saluer le travail de longue haleine réalisé par la commission Mobilités-Énergie-Numérique sur ce sujet complexe et, nous le voyons de plus en plus, ô combien stratégique : celui de l'intelligence artificielle et de la donnée.

Cette contribution présente à nos yeux une qualité fondamentale puisqu'elle a probablement évité bien des écueils comme l'enthousiasme débridé ou le refus dogmatique. Elle rappelle que l'IA n'est ni bonne ni mauvaise mais que, comme n'importe quel outil, tout dépend des usages que nous en faisons, des règles que nous lui fixons et des objectifs que nous poursuivons collectivement.

La CFDT a fait sienne cette approche.

Nous souhaitons néanmoins apporter un peu d'épaisseur au trait sur deux exigences fortes portées par cette contribution et dont nous nous faisons le porte-voix aujourd'hui.

La première concerne le droit au non-numérique.

Dans une région marquée par le vieillissement de la population, la ruralité et les inégalités persistantes d'accès aux services, la dématérialisation ne peut devenir une nouvelle forme d'exclusion. Le progrès ne peut pas signifier que celles et ceux qui maîtrisent mal les outils numériques accèdent plus difficilement à leurs droits. Il est donc indispensable de rechercher à préserver des solutions humaines complémentaires, accessibles et de proximité, dans l'esprit de ce que nous pourrions nommer "un mix serviciel".

L'innovation technologique ne peut être durablement acceptée que lorsqu'elle améliore réellement le service rendu. La présence humaine demeure un élément essentiel de la qualité d'un service attendu, que ce soit par un client, un usager ou enfin un citoyen qui attend une juste utilisation des deniers publics auxquels il contribue.

La seconde exigence concerne le dialogue social.

L'intelligence artificielle transforme déjà les organisations de travail. Elle modifie les métiers, les compétences attendues, les conditions de travail et parfois même le sens donné à l'activité professionnelle. Ces évolutions ne peuvent être décidées uniquement sous l'angle de la performance ou de la recherche de productivité.

Pour la CFDT, les salariés, les agents publics et leurs représentants devront être associés aux choix qui les concernent en premier lieu. Le dialogue social ne sera pas un frein à l'innovation ; il sera une condition de sa réussite. Une transformation imposée est souvent une transformation mal comprise. Une transformation discutée est plus robuste, plus efficace et plus légitime.

Nous souhaitons également souligner un enjeu qui devra, selon nous, prendre encore davantage de place dans les réflexions à venir : celui de l'impact environnemental de l'IA.

L'intelligence artificielle repose sur des infrastructures énergivores, consomme de l'eau, mobilise des ressources rares et génère des impacts environnementaux bien réels. Même si l'énergie française est une des moins carbonées elle n'en reste pas moins émettrice. Dès lors, la question ne doit pas seulement être : "Que peut nous apporter l'IA ?", mais elle doit être : "À quel coût écologique, pour quel usage réel et dans quel intérêt collectif ?".

Cette interrogation renvoie à une réflexion plus large sur notre responsabilité face aux conséquences de nos choix technologiques sur l'environnement et les générations futures. Le philosophe Hans Jonas, dans *Le Principe responsabilité*, formulait un impératif qui résonne particulièrement avec les défis posés aujourd'hui par l'intelligence artificielle :

"Agis de façon que les effets de tes actions soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre."

Cette phrase nous invite à regarder au-delà des promesses immédiates de la technologie. Elle nous rappelle que la véritable modernité ne consiste pas à déployer une innovation parce qu'elle est possible, mais à s'assurer qu'elle est écologiquement soutenable, demeure au service de l'humain, des générations futures et de l'intérêt général.

Enfin, au-delà de la technologie, cette contribution pose une question profondément démocratique : quelle intelligence artificielle voulons-nous pour notre territoire ?

Une IA qui éloigne les citoyens des services publics ou une IA qui facilite l'accès aux droits ? Une IA qui fragilise le travail humain ou une IA qui le soutient ? Une IA qui crée de nouvelles fractures ou une IA qui contribue à les réduire ?

Pour la CFDT, l'innovation n'a de sens que si elle améliore concrètement la vie des personnes, respecte le travail humain, protège les plus fragiles et préserve les équilibres collectifs et naturels. C'est dans cet esprit que la CFDT votera favorablement cette contribution.

Christine Maury, au nom du Réseau INpact et de la Confédération Paysanne

Peut-on réfléchir à un juste niveau de l'IA aux services des besoins réels de la population ?

Le CESE a émis des avis en septembre 2024 et en janvier 2025, sur les risques et les opportunités pour l'environnement et sur la nécessité de promouvoir une IA au service de l'intérêt général. Je ne vais pas vous les détailler mais leur lecture est éloquente et permet d'éclairer le débat.

Une des 6 pistes proposées est de faire respecter l'objectif de zéro artificialisation nette des sols pour l'installation et l'implantation des centres de données. Il est proposé d'intégrer le principe de récupération de chaleur pour chauffer d'autres édifices et ainsi compenser une partie de l'empreinte carbone émise.

Les citoyens sont peu consultés sur des choix qui engagent le futur et façonnent le visage de notre société.

La loi de simplification économique, promulguée le 26 mai 2026, vise à favoriser l'implantation d'usines ou des projets de transition énergétique. Cette loi introduit des mesures dérogatoires pour accélérer les projets industriels et énergétiques.

Les centres de données (data centers) de dimension industrielle pourront, sous certaines conditions, être qualifiés de projets d'intérêt national majeur (PINM), facilitant leur réalisation, avec consultation simplifiée et allégée du public, avec priorisation du raccordement électrique.

L'IA est certes artificielle mais elle a une empreinte bien réelle sur l'environnement. En effet même si l'IA amène plus de fluidité dans la gestion des données, elle reste très énergivore. Une recherche sur chatgpt consomme 10 fois plus d'énergie qu'une recherche sur google.

De plus, la demande mondiale en IA pourrait nécessiter entre 4,2 et 6,6 milliards de mètres cubes d'eau par an soit 4 à 6 fois la consommation annuelle du Danemark.

Des pistes de réflexions existent pour une plus grande sobriété des usages du numérique et de l'IA. Mais la frugalité ne doit pas être absorbée par la croissance des usages.

En Bourgogne-Franche-Comté, comment les citoyennes/citoyens pourront-ils avoir leur mot à dire dans le développement de centres de données avec des informations réelles et fiables des consommations en eau, en électricité et anticiper les conflits d'usages pouvant surgir.

Qui sera garant du maintien systématique d'un lien humain dans le cadre du déploiement de l'IA dans les services publics ?

Un exemple parmi d'autres :

Suite à une réforme applicable dès septembre 2026, la facturation électronique devra être faite sur une plateforme privée. Solidarité Paysans nous alerte sur la difficulté de sa mise en œuvre pour un certain nombre d'agriculteurs. Même les très petites fermes (non soumises à la TVA) doivent être prêtes pour recevoir les différentes factures, dès septembre 2026. Pour eux cela constitue une perte d'autonomie administrative et décisionnelle.

Il conviendra d'être attentif à préserver : la souveraineté numérique, le débat démocratique. Et à veiller au partage des richesses créées.

Blandine Alglave, au nom du collège 1

Les membres du collège 1 partagent plusieurs convictions :

- L'IA n'est qu'un outil qui ne doit pas remplacer la réflexion.
- Les enjeux environnementaux doivent être pris en compte comme une clé du développement numérique, notamment celui de l'IA qui est bien plus consommateur d'eau (1 requête consomme l'équivalent de 10 litres d'eau).

- Il est indispensable de former le plus grand nombre à l'Intelligence artificielle. L'éducation est essentielle. D'autant qu'il y a à ce jour un fort niveau d'illettrisme, y compris chez les jeunes.

- Ce développement doit se faire de manière inclusive. Il faut éviter de laisser des gens sur le bord de la route.

- Les entreprises, qui peuvent gagner en compétitivité avec l'IA, ont un rôle spécifique à jouer ; émerge un fort besoin de former et d'adapter le personnel des entreprises.

- On ne pourra pas se passer de l'IA. Toutes et tous, nous allons devoir évoluer et travailler avec.

- Il faudra que l'État soit garant de la data publique, face notamment au risque de guerre hybride. Ce dernier point ouvre sur un des points clés de l'échange, à savoir celui de la souveraineté. Ce développement fait écho à la préconisation n°12 du document : "Renforcer la prise en compte des enjeux de cybersécurité et de résilience dans les systèmes d'information et les usages de l'IA". L'une des questions clés est celle de la souveraineté : toutes les parties prenantes, entreprises, associations, acteurs privés et publics, n'entendent pas la même chose derrière cette notion : capacité à maîtriser les fournisseurs, capacité à disposer de ressources d'origine française voire européenne, capacité à disposer librement des services et ressources acquis : autant de situations, autant de définitions.

De manière structurelle, le coût de la dépendance numérique de l'Europe est estimé à 265 milliards d'euros selon le CIGREF, avec une grande partie des dépenses des entreprises européennes orientées vers des fournisseurs extra-européens, principalement américains. Dans un contexte marqué par l'intensification des risques géopolitiques, technologiques, industriels et réglementaires, l'ambition de donner à l'Europe une boussole concrète pour reconquérir son autonomie numérique s'impose auprès de nombreuses parties prenantes.

Une piste pourrait être explorée autour de l'Indice de Résilience Numérique, lancé début 2026, qui marque une évolution majeure : dans un monde incertain, la vraie force d'un système n'est plus seulement sa puissance, mais sa capacité à encaisser les chocs et à continuer d'avancer.

Et c'est précisément ce que l'IRN permet de mesurer et d'améliorer. Il apporte une réponse simple dans son intention mais exigeante dans sa mise en œuvre : rendre la résilience numérique mesurable, pilotable et améliorable dans le temps. Créé par l'aDRI (Association for Digital Resilience Initiative) et un écosystème de Design Partners privés et publics, l'IRN est un outil d'évaluation du niveau de résilience numérique d'une organisation ou d'une fonction de l'entreprise dans l'objectif de la sécuriser. Il permet de mesurer objectivement d'après un score global de 0 à 100 sa capacité à résister à une perturbation majeure de ses services numériques, quelle que soit son origine (technique, juridique, géopolitique, économique ou environnementale).

Concrètement, il vise à répondre à trois questions simples :

- Quelles sont nos dépendances numériques critiques ? (cartographie)
- Quel est notre niveau de vulnérabilité si ces dépendances venaient à être rompues ou instrumentalisées ? (exposition aux risques)
- Quelle est notre capacité à absorber le choc et à maintenir nos fonctions vitales ? (résilience effective)

Il fournit aussi un langage commun entre directions générales, directions IT et juridiques, fonctions risques, conformité et achats, et constitue un instrument de pilotage stratégique de l'autonomie et de la continuité numérique.

Pour les dirigeants, c'est un indicateur synthétique et un radar visuel permettant d'arbitrer les investissements de résilience au bon niveau, avec des données factuelles plutôt qu'un ressenti. Pour les directions opérationnelles, cette grille d'évaluation structurée révèle les angles morts et souligne les mesures à prendre.

Intégrer dans le SRDIA une dimension relative à cet indice de résilience numérique permettrait à la Région de bénéficier de l'impulsion donnée par l'aDRI, tout en apportant la voix du monde territorial. Cet outil permettrait de densifier des notions telles que la souveraineté, l'autonomie, l'indépendance, en leur donnant des indicateurs objectifs et partagés.

Avis sur le rapport I-I de l'Exécutif régional
**Compte financier unique
pour l'exercice 2025**

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le compte financier unique (CFU) présente les résultats de l'exécution du budget de la Région pour l'exercice 2025. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les recettes se sont élevées à 1 815 M€, soit un taux d'exécution de 96,9 %.
- Les dépenses se sont établies à 1 809 M€, réparties entre la section d'investissement (587 M€, taux exécution de 92,9 %) et la section de fonctionnement (1 222 M€, taux exécution de 97,8 %).
- Le résultat de clôture s'établit à + 13,2 M€.
- L'encours de la dette est de 1 585 M€ au 31 décembre 2025.
- La capacité de désendettement est de 6,3 années au 31 décembre 2025.
- La collectivité a dégagé 251 M€ d'épargne brute.

Avis du CÉSER

Des réalisations conformes au budget primitif 2025

En 2025, l'exécutif s'était donné pour objectif de mettre en œuvre les politiques publiques régionales dans un cadre financier soutenable, en maîtrisant les dépenses et l'autofinancement.

Le CFU rend compte de ces dispositions.

D'une part, les réalisations budgétaires sont globalement conformes aux prévisions du budget primitif, avec des taux d'exécution élevés dans la plupart des domaines d'intervention, à la fois en investissement et en fonctionnement.

D'autre part, les dépenses ont été maîtrisées dans un contexte budgétaire très contraint. En effet, pour la première fois dans l'histoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les recettes de fonctionnement marquent une évolution négative. Elles ont chuté de 1,28 % entre les exercices 2024 et 2025, à périmètre constant, principalement du fait de diminutions de dotations et de participations de l'État, ce qui a conduit la Région à diminuer ses dépenses de fonctionnement de 1,12 %. In fine, le modèle de financement de la Région reste inchangé, avec de très faibles marges de manœuvre budgétaires.

Une dette qui progresse

Le fait marquant du CFU concerne l'endettement qui progresse assez fortement en 2025, malgré un tassement des investissements.

Cette évolution est le résultat de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels :

1/ Le modèle de financement des Régions françaises. Ce modèle contraint l'autofinancement des investissements puisque les recettes de fonctionnement dépendent maintenant quasi-exclusivement de l'État.

2/ La trajectoire pluriannuelle d'investissement de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette dynamique d'investissement implique de recourir davantage à l'emprunt, en l'absence de marges de manœuvre suffisantes en matière d'autofinancement.

3/ La hausse des frais financiers et intérêts. Elle est liée à la croissance de la dette depuis plusieurs années et amplifiée mécaniquement par la hausse des taux qui est survenue en 2022, même si un desserrement des taux a été observé en 2025.

Ces évolutions sont illustrées dans le tableau ci-dessous.

	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement	609	547	512	498
Recettes de fonctionnement (A)	1 349	1 412	1 376	1 473 *
Dépenses de fonctionnement (B)	1 091	1 132	1 135	1 222
Épargne brute (A-B = C)	258	280	241	251
Remboursement du capital de la dette (D)	65	73	85	89
Épargne nette (C-D)	193	207	156	162
Encours de dette (E)	1 306	1 369	1 470	1 585
Capacité de désendettement (E/C)	5,1 ans	4,9 ans	6,1 ans	6,3 ans
Frais financiers et intérêts liés à la dette	13	36	43	37

Les données sont exprimées en millions d'euros, hormis pour la capacité de désendettement.

* Entre 2024 et 2025, la progression des recettes et des dépenses de fonctionnement est uniquement liée à la modification du périmètre budgétaire des transports. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2025, l'intégralité des recettes et des dépenses ferroviaires est intégrée dans le budget de la Région, ce qui se traduit par une modification de la maquette budgétaire. Cependant, à périmètre constant, les recettes de fonctionnement diminuent de 1,28 % entre 2024 et 2025.

L'encours de la dette régionale s'établit ainsi à 1 585 M€ au 31 décembre 2025, en progression de 7,8 % vis-à-vis de 2024.

Malgré cette hausse, la capacité de désendettement reste maîtrisée. Elle s'établit à 6,3 années au 31 décembre 2025. Ce ratio reste inférieur au seuil prudentiel de 9 années qui est déterminé pour les Régions. À titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions françaises était de 6,7 ans en 2024.

Compte tenu de ces différents éléments, la Région devra singulièrement réviser son plan pluriannuel d'investissement 2024-2030, afin de rester dans un cadre financier soutenable. À ce stade, les principales inconnues concernent le volume d'investissement qu'il faudra revoir à la baisse, et les politiques publiques qui seront les plus impactées.

Enrichir le CFU avec des indicateurs d'impact

Si le CFU informe utilement sur les montants mobilisés et les taux d'exécution (données quantitatives), il n'indique aucune donnée sur la valeur ajoutée des financements de la Région (données qualitatives). Or la légitimité et l'efficacité des politiques publiques ne peuvent se mesurer qu'à la seule liquidation des crédits. Une présentation de l'évaluation des impacts des financements de la Région serait appréciée dans ces documents de bilan budgétaire.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

FORMATION PROFESSIONNELLE, LYCÉES, APPRENTISSAGE, ORIENTATION, RECHERCHE

Les taux de réalisation sont très satisfaisants en 2025, comme en 2024, preuve du réalisme régional dans la fixation des budgets initiaux et de leur ajustement en cours d'année.

En matière de formation professionnelle, un cadre rénové pour soutenir les démarches de VAE a été mis en place courant 2025, comme cela avait été annoncé. Il aurait été éclairant de préciser les publics et les volumes concernés par ces nouvelles mesures.

L'ouverture de deux nouvelles formations en santé est à souligner d'autant qu'elles ont connu un taux de remplissage maximum dès la rentrée 2025.

Concernant les lycées publics, la Région insiste de façon récurrente sur un surdimensionnement du patrimoine, entraînant la nécessité d'étudier les différentes possibilités de mutualisation entre lycées et d'adaptation des locaux. Les récentes préconisations du CESER formulées dans son rapport "Quels modèles pour les lycées de demain ?" (avril 2026) doivent être rappelées : ces projets de mutualisations entre lycées doivent être ciblés, sécurisés, et élaborés dans le cadre d'une concertation large avec la communauté éducative. Ils ne constituent qu'une solution parmi d'autres.

Par ailleurs, il serait souhaitable que la Région reconsidère son soutien aux écoles de production, établissements d'enseignement technique privés hors contrat, en cohérence avec l'arrêt des financements régionaux non obligatoires pour les établissements privés sous contrat, à l'exception des Maisons Familiales et Rurales.

En matière d'orientation, il est regrettable que les actions d'accompagnement humain et individualisé détaillées dans le rapport du CESER "L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations" (mai 2023), ne soient pas davantage mises en avant.

Enfin, en ce qui concerne le soutien de la Région au domaine de la recherche, il est noté que les sciences humaines et sociales (SHS) sont absentes des mesures décrites, alors qu'il avait été annoncé un effort spécifique dans ce secteur, notamment au moment de l'adoption du nouveau SRESRI 2025-2030.

CULTURE, SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, SANTÉ

Les taux d'exécution en fonctionnement et en investissement sont très élevés en 2025, entre 96 % et 100 %, sauf pour la santé (83,8 % en fonctionnement, en baisse en animation politique santé).

NUMÉRIQUE

La montée en puissance du numérique dans les politiques régionales est relevée.

ÉNERGIE

Le CFU fait apparaître une exécution budgétaire globalement maîtrisée traduisant une gestion satisfaisante des crédits, notamment dans le domaine de la transition énergétique et de la rénovation des bâtiments.

Le CESER appelle une nouvelle fois à veiller à la continuité et à la lisibilité des dispositifs d'accompagnement, afin de garantir une action publique cohérente et accessible sur l'ensemble du territoire régional. Il est nécessaire de sécuriser la mise en œuvre des politiques de transition énergétique au regard de la capacité des financements régionaux face à la consommation importante des crédits européens disponibles.

BIODIVERSITÉ ET EAU

En 2025, les taux d'exécution sont en dessous de la moyenne régionale avec 73,8 % en fonctionnement et 77,4 % en investissement.

Dans son avis relatif au CFU 2024, le CESER relevait déjà des taux d'exécution particulièrement en dessous de la moyenne régionale concernant la politique "Biodiversité et eau", avec 69 % en fonctionnement et 62 % en investissement. Des informations avaient alors été données pour expliquer ces exécutions en retrait. Toutefois, le CFU 2025 ne fournit pas d'explication.

Le CESER souhaiterait savoir pourquoi cette politique connaît depuis plusieurs années des taux d'exécution en dessous de la moyenne régionale.

DÉCHETS

Un constat similaire peut être établi concernant la politique "Déchets". Les taux d'exécution 2025 sont particulièrement en dessous de la moyenne régionale, avec 43,3 % en fonctionnement et 68,4 % en investissement. Le CFU ne fournit pas d'explication.

Le CESER souhaiterait également savoir pourquoi la politique "Déchets" connaît depuis plusieurs années des taux d'exécution en dessous de la moyenne régionale.

MOBILITÉS

Les mobilités représentent une part très importante du budget d'investissement régional de l'ordre de 35 %, soit environ 175 M€, traduisant le caractère structurant de cette politique publique. À ce titre, la question de la lisibilité des dépenses et des recettes liées aux mobilités est essentielle.

Les taux de réalisation des programmes de mobilités sont élevés. Ils traduisent une sincérité des prévisions et de l'exécution budgétaire. Le budget sera prochainement marqué par des ajustements pluriannuels (révision du PPI 2024-2030) et par des incertitudes notamment liées à l'évolution des coûts de l'énergie et des carburants, avec un impact spécifique sur le transport scolaire. Il est rappelé l'importance d'avoir une trajectoire budgétaire claire, stable dans le temps et capable aussi d'intégrer une marge de manœuvre pour faire face aux événements non prévisibles et non maîtrisables.

Enfin, il est noté que des évolutions ont été engagées afin de renforcer le pilotage des mobilités, notamment la perspective d'une meilleure hiérarchisation des priorités qui pourra être éclairée par le rapport "Philizot" ainsi que par " l'internalisation" du suivi des données de fréquentation et de qualité de service.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le MEDEF partage globalement les constats formulés dans cet avis du CESER.

Le Compte Financier Unique 2025 témoigne d'une gestion budgétaire rigoureuse dans un contexte devenu particulièrement exigeant pour l'ensemble des collectivités territoriales. Les taux d'exécution élevés observés dans la plupart des politiques publiques traduisent la capacité de la Région à mettre en œuvre les engagements votés malgré un environnement financier de plus en plus contraint.

Nous souhaitons néanmoins souligner plusieurs points d'attention.

Le premier concerne l'évolution du modèle de financement des Régions. La diminution des recettes de fonctionnement à périmètre constant illustre une réalité désormais bien connue : les collectivités régionales disposent de marges de manœuvre de plus en plus limitées alors même qu'elles sont fortement sollicitées pour accompagner les transitions économiques, industrielles, énergétiques et sociales.

Le second concerne la trajectoire financière de la collectivité. La progression continue de l'encours de dette appelle une vigilance particulière pour les années à venir.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les choix budgétaires qui seront réalisés demain auront un impact direct sur l'attractivité et le développement de notre territoire. Pour le MEDEF, la question centrale est celle de notre capacité collective à préparer l'avenir.

Cela passe notamment par le maintien d'investissements structurants dans les infrastructures publiques. Les infrastructures de transport, ferroviaires et routières, les équipements de formation, les infrastructures numériques, les réseaux énergétiques ou encore les équipements au service de la qualité de vie constituent des leviers de compétitivité. Elles conditionnent l'implantation des entreprises, la mobilité des salariés, l'accès à l'emploi, la fluidité des échanges et l'attractivité de nos territoires.

Car au-delà des équilibres budgétaires, une question fondamentale doit guider l'action publique : celle de la démographie. La Bourgogne-Franche-Comté est confrontée à un défi majeur d'attractivité et de renouvellement de sa population active. Nous savons tous que les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs. Répondre à ce défi suppose de créer les conditions permettant d'attirer et/ou de retenir les talents, les familles, les étudiants et les entrepreneurs.

Les infrastructures publiques, la qualité des mobilités, l'accès à la formation - en désaccord avec l'avis, nous rappelons ici notre soutien plein et entier aux écoles de

production, indispensables pour une région industrielle comme la nôtre - mais aussi l'enseignement supérieur et l'innovation constituent à cet égard des facteurs décisifs.

Nous rejoignons également la proposition du CESER visant à enrichir les documents budgétaires par davantage d'indicateurs d'impact. Au-delà des montants engagés, il est essentiel de mieux mesurer les résultats obtenus pour les habitants, les entreprises et les territoires. La performance de l'action publique doit aussi pouvoir s'apprécier à travers ses effets concrets sur l'emploi, l'attractivité, la transition énergétique ou encore la cohésion territoriale.

Enfin, nous souhaitons rappeler qu'une région attractive est aussi une région dont les habitants sont fiers. La Bourgogne-Franche-Comté possède de nombreux atouts : une industrie reconnue, des savoir-faire d'excellence, des filières d'avenir, une qualité de vie remarquable et des territoires diversifiés. Les politiques publiques régionales contribuent à valoriser ces forces et à nourrir ce sentiment d'appartenance qui participe lui aussi à l'attractivité du territoire.

Dans une période où les ressources publiques se raréfient, la capacité à prioriser les investissements les plus utiles à l'avenir économique, social et démographique de la région constituera un enjeu majeur.

Le MEDEF votera favorablement cet avis.

Guy Zima, au nom de la CGT

La CGT partage l'essentiel des remarques de la commission qui met en exergue les taux d'exécution globalement élevés dans un cadre de vigilance sur les dépenses pour cause de dotations en baisse tant en euros courants que constants. Mais aussi la trop forte dépendance aux dotations de l'état avec les impacts que l'on connaît par ricochet des difficultés budgétaires dudit État. Comme nous le portons depuis plusieurs exercices, le financement des Régions est à revoir complètement, à stabiliser dans le temps, en volume comme en nature. Nous appelons à une véritable redéfinition de la fiscalité au pays des 211 Mds € d'aides publiques aux entreprises et des dividendes records versés chaque année par les grands groupes. Cela doit aussi interroger sur les compétences et leurs financements qui doivent être identifiés et assurés y compris si les périmètres évoluent. La propension à vouloir toujours plus de compétences (et de l'État à s'en débarrasser parfois) doit être analysée au regard des besoins en fonctionnement régulier mais aussi aux investissements sur le long terme. Les questions de la dette, de son évolution, des taux aussi, fragilisent la Région pour assurer l'existant. Et même si au niveau de ratios, la Région BFC ne fait figure que de borgne au milieu de certains aveugles de l'endettement, le PPI et les renoncements auxquels son report nous prépare, seront éclairants.

Petit point mais non neutre, sont les financements des écoles de production hors contrat qui ont des ratios d'investissements régionaux par élève impressionnants vis-à-vis des lycées professionnels publics et dont il serait raisonnable à tout le moins d'envisager l'arrêt. Avec ces points d'attention, la CGT votera les avis sur les rapport 1-1 et 1-3

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons ici sur l'avis du CESER, et non sur la politique budgétaire régionale elle-même.

Cet avis a le mérite de pointer plusieurs alertes : la progression de la dette, les marges financières contraintes, la possible révision du plan pluriannuel d'investissement et surtout le manque d'indicateurs d'impact.

Pour Solidaires et FSU, c'est un point important. Une politique publique ne doit pas être évaluée seulement au regard des crédits consommés. Elle doit aussi être évaluée selon son utilité sociale : emploi, accès aux droits, égalité territoriale, transition écologique et amélioration des conditions de vie.

Notre vote pour l'avis ne vaut donc pas blanc-seing à la politique régionale. Il soutient les alertes formulées par le CESER.

Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Avis sur le rapport I-3 de l'Exécutif régional
Décision modificative n° 2
pour l'exercice 2026

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n°2 de l'exercice 2026 (DM 2) permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources augmentent de 21,4 M€.
- Les dépenses diminuent de 12,9 M€ (en crédits de paiement : CPF pour la section de fonctionnement et CPI pour la section d'investissement).
- L'emprunt d'équilibre diminue de 34,2 M€, ramenant ainsi la prévision budgétaire 2026 relative à l'emprunt de 301,7 à 267,5 M€.
- Les autorisations de programme (AP) diminuent de 4,3 M€.
- Les autorisations d'engagement (AE) augmentent de 4,6 M€.

Avis du CESER

Une DM 2 de faible ampleur

En recettes, la DM 2 propose une hausse de 21,4 M€ afin d'intégrer de nouvelles ressources (8,2M€) et de reprendre l'excédent de l'exercice 2025 (13,2M€). Ces régularisations n'appellent pas de commentaire particulier, les principaux ajustements ayant été opérés en avril dernier dans le cadre de la DM 1 avec la prise en compte des dispositions de la loi de finances 2026.

En dépenses, il est proposé une baisse de 13,9M€ en investissement et une hausse de 1M€ en fonctionnement. En volume, l'ajustement des dépenses d'investissement concerne principalement les lycées et les CFA.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

LYCÉES

Il est important de souligner la réactivité de la Région pour proposer et mettre en œuvre des solutions à la suite de la fermeture soudaine du lycée des Haberges à Vesoul. Il faudra toutefois être vigilant sur la capacité à mener les opérations de viabilisation et d'installation des structures modulaires dans le respect des montants dégagés dans cette DM2. Un rapprochement et des échanges avec d'autres acteurs ayant mené des opérations similaires, comme l'Université Marie et Louis Pasteur, pourraient être intéressants.

APPRENTISSAGE

La Région est invitée à prioriser les actions en faveur des CFA historiques, afin d'assurer une continuité avec les transformations déjà engagées.

CULTURE

En investissement, la DM 2 prévoit l'inscription de 500 000 € en AP et 150 000 € en CPI pour le Centre de développement chorégraphique national (CDCN), porté par la Ville de Dijon, dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER).

Si le développement d'équipements culturels d'excellence en Bourgogne-Franche-Comté est une bonne nouvelle pour le territoire, toutefois la question se pose du financement de son futur fonctionnement dans ce contexte de contrainte budgétaire persistant, et notamment l'impact financier pour la Région.

SPORT

En fonctionnement, la DM 2 propose un transfert de 55 000 € (CPF et AE, en neutralisation inscriptions/désinscriptions) depuis les dispositifs de soutien aux structures sportives vers les dispositifs d'aide à la structuration du mouvement sportif, consécutivement à une révision des critères de soutien au sport de haut niveau. Il est pris acte de ce transfert dont les modalités paraissent cohérentes avec l'ambition régionale affichée de mieux soutenir les sportifs et sportives de haut niveau.

NUMÉRIQUE

Les ajustements proposés en DM 2 relèvent d'un caractère technique. La Région poursuit ses engagements en matière de transformation numérique.

ÉCONOMIE

En matière d'économie sociale et solidaire, il est proposé d'inscrire 100 000 € d'AE et 50 000 € de CPF pour la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire (SSA).

Le rapport 2-2 "Résolution pour la sécurité sociale alimentaire (SSA)" indique que l'AE de 100 000 € vise le soutien financier et technique d'expérimentations locales de projets de SSA en Bourgogne-Franche-Comté. La ventilation de ce budget gagnerait à être précisée.

AGRICULTURE

Il faut souligner l'importance des 200 000 € d'AE et 100 000 € de CPF qui sont proposés au titre des aides aux groupements d'employeurs et employeuses. Ces crédits permettront de répondre aux besoins structurels de main-d'œuvre sur les exploitations. Ils offrent de la sécurité pour les salarié-es comme pour les entreprises adhérentes en lissant par le volume d'activité les aléas engendrés par le départ d'un-e adhérent-e ou d'un-e salarié-e. Ils permettent également aux entreprises de s'adapter rapidement aux variations de besoins en main d'œuvre liés à l'activité agricole. Le CESER soutient fortement ce dispositif essentiel.

Par ailleurs, 400 000 € d'AE et 150 000 € de CPF sont inscrits pour permettre l'externalisation du traitement des dossiers FEADER.

Le CESER s'interroge sur ce choix et rappelle la nécessité de doter correctement le service régional chargé du FEADER en personnel formé et pérenne, afin de limiter le recours aux cabinets extérieurs, de sécuriser l'instruction des dossiers et d'éviter la reproduction des difficultés déjà constatées sur ce dispositif.

Le CESER s'inquiète également des conséquences à moyen terme de cette externalisation en matière de maîtrise des compétences. Confier cette fonction à un cabinet privé, même de manière temporaire, comporte le risque d'un affaiblissement progressif du savoir-faire interne des services régionaux sur ce champ, et d'une dépendance croissante envers le prestataire pour les exercices suivants.

ÉNERGIE

Une AE (60 000 €) et des CPF (15 000 €) sont proposés pour mettre en place des critères d'éco-conditionnalité à l'obtention des aides régionales aux bâtiments et équipements. Cela s'inscrit dans la continuité d'un dispositif existant qui contribue à mieux prendre en compte les multiples enjeux de transition dans les politiques régionales.

MOBILITÉS

Une autorisation d'engagement est inscrite pour les comptages de fréquentation et de qualité de service qui ne sont qu'un transfert de mission avec la SNCF et qui seront à somme nulle, à terme.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Le MEDEF prend acte de cette décision modificative qui demeure de portée limitée mais qui contribue à préserver les équilibres financiers de la collectivité.

Nous notons favorablement la réduction du recours prévisionnel à l'emprunt.

Dans un contexte budgétaire durablement contraint, nous considérons que les moyens régionaux doivent continuer à être concentrés sur les politiques qui soutiennent directement la compétitivité du territoire : formation, apprentissage, industrie, innovation et infrastructures.

Nous serons particulièrement attentifs à ce que les futurs ajustements budgétaires préservent ces investissements qui conditionnent la création d'emplois et l'attractivité économique de la Bourgogne-Franche-Comté.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons sur l'avis du CESER. Or cet avis soulève un point que nous partageons : le risque lié à l'externalisation du traitement des dossiers FEADER.

Pour Solidaires et FSU, les difficultés d'instruction ne doivent pas conduire à transférer des missions publiques vers des cabinets privés.

La réponse doit être le renforcement des services régionaux, avec des personnels formés, stables et en nombre suffisant.

Nous soutenons donc l'avis lorsqu'il demande de préserver les compétences internes, de limiter le recours aux prestataires extérieurs et de sécuriser l'instruction des dossiers par le service public.

Solidaires ET FSU voteront pour cet avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région a l'obligation de rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable qui vise à mettre au centre des débats entre élu-es "le cheminement vers la durabilité" de l'action publique de la collectivité territoriale. Ce rapport doit mettre en exergue :

- L'approche conduite au titre des cinq éléments déterminants de la méthode de développement durable, à savoir : la transversalité des approches, la participation des acteurs et actrices, l'organisation du pilotage, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.
- Un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire au regard des cinq finalités du développement durable :
 - Finalité 1 : Lutte contre le réchauffement climatique et protection de l'atmosphère.
 - Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Finalité 3 : Épanouissement de tous les êtres humains.
 - Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarités entre les territoires et entre les générations.
 - Finalité 5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- Un bilan des actions conduites en matière de gestion de son patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Selon le rapport de la Région : *"Le RDD 2025 s'inscrit dans la continuité de ceux des années précédentes. Il permet de constater la poursuite des engagements des élus régionaux en faveur de politiques régionales plus respectueuses de l'environnement, plus économes dans l'utilisation des ressources, plus sobres dans les consommations, mais également plus solidaires. La Région, cheffe de file dans de multiples domaines relatifs au développement durable, organise le pilotage de la démarche de Développement Durable à travers divers documents stratégiques et contractuels."*

Avis du CESER

Le RDD est toujours un document d'une grande richesse détaillant l'ensemble de l'action régionale en matière de développement durable sur une année donnée. On notera tout particulièrement l'intérêt d'avoir dans ce rapport davantage d'exemples d'actions menées ou financées par la Région et des chiffres/données clés.

Comme les années précédentes, ce rapport permet de rendre compte au grand public et aux partenaires de la Région des politiques régionales conduites et des résultats obtenus en faveur du développement durable et de sa contribution aux 17 Objectifs de développement durable (ODD). Le rapport rappelle que ces ODD représentent un *"cadre d'action structurant et transversal pour bâtir des politiques publiques cohérentes, solidaires et durables"* et un *"levier d'action pour renforcer la recherche de solutions partagées entre les territoires."*

Sur la forme, le CESER note avec satisfaction la nouveauté de ce RDD visant à inclure dans son préambule un focus détaillé sur les 17 ODD. Chacun intègre des chiffres illustrant l'avancement vers la réalisation de l'objectif dans le monde, en France et dans la région.

Pour la première fois, le RDD intègre les éléments relatifs à la mise en œuvre de la COP régionale. Un pictogramme spécifique "COP BFC" vient illustrer chaque développement du rapport en lien avec ce sujet.

Toutefois, le CESER regrette, une nouvelle fois, que les données présentées ne fassent l'objet d'aucune mise en perspective et que ce rapport n'offre pas une analyse plus comparative et qualitative des actions de la Région menées sur plusieurs années par rapport à des objectifs fixés en amont. De fait, en l'état, le RDD ne permet toujours pas de mesurer les progrès ou les reculs de la collectivité régionale en matière de prise en compte du développement durable.

Au titre des actions 2025, le CESER retiendra notamment :

- **Feuille de route emploi-formation-compétences** en réponse à l'enjeu de la filière professionnelle du bâtiment d'être en mesure de répondre au défi de la forte demande de rénovation énergétique performante. Après une étude réalisée à l'échelle de la Région par EMFOR BFC, un travail est lancé avec les partenaires associés pour définir un programme d'action régional dédié. (Action COP L2).
- **Création de O'Friches**, observatoire des friches. (Action COP L3).
- **Création du Centre Émilie Mottet.**

En synthèse, si ce rapport s'améliore dans sa présentation et ses contenus, il s'agit toujours d'un bilan trop descriptif qui s'appuie principalement sur des énoncés rédactionnels très généraux sans réelle dimension "prospective".

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Là encore, nous votons sur l'avis du CESER. Cet avis pointe justement une limite du rapport : il reste trop descriptif et ne permet pas assez de mesurer les progrès ou les reculs.

Pour Solidaires et FSU, la transition écologique ne peut pas être une simple présentation d'actions. Elle doit s'appuyer sur des objectifs clairs, des indicateurs suivis dans le temps et une analyse sociale.

La transition écologique doit aussi être sociale. Elle ne doit pas faire porter les coûts sur les salarié·es, les ménages modestes ou les territoires déjà fragilisés.

C'est pour cette raison que nous votons pour l'avis. Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP

Madame la présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, nous souhaitons souligner la qualité et la cohérence de ce rapport qui témoigne d'une ambition réelle en matière de transition écologique, de cohésion sociale et de mobilisation des acteurs du territoire.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur un point de vigilance. Les ambitions présentées dans ce rapport reposent largement sur la capacité des territoires à disposer de professionnels qualifiés pour accompagner les transitions. Or la réduction récente des crédits consacrés à la formation professionnelle, notamment dans des secteurs liés à l'éducation, à l'environnement, à l'animation et à l'éducation populaire, vient fragiliser cette capacité d'action.

Nous savons que cette situation résulte en grande partie de contraintes budgétaires nationales que la Région subit davantage qu'elle ne les choisit. Néanmoins, ses conséquences sont bien réelles. Lorsque des formations sont menacées ou ne peuvent plus ouvrir, ce sont les compétences nécessaires à la mise en œuvre concrète de la transition écologique qui s'affaiblissent.

Au-delà des seules réductions budgétaires, cette situation interroge également l'évolution du modèle de la formation professionnelle. La multiplication des mises en concurrence et la recherche permanente d'optimisation économique peuvent fragiliser certains organismes de formation ancrés dans les territoires et porteurs de projets éducatifs de long terme. Or la qualité des transitions que nous appelons de nos vœux dépend aussi de la capacité à maintenir une offre de formation diversifiée, accessible et exigeante, fondée sur des savoir-faire pédagogiques construits dans la durée.

À l'heure où ce rapport rappelle avec justesse que les transitions à mener sont à la fois écologiques, sociales et territoriales, il apparaît essentiel de préserver les

moyens humains permettant de les rendre effectives. La transition ne repose pas uniquement sur des infrastructures ou des investissements matériels ; elle repose aussi sur des femmes et des hommes capables d'accompagner les changements de pratiques, de sensibiliser, de former et de mobiliser les citoyens. Les associations d'éducation populaire, d'éducation à l'environnement et les professionnels qui les font vivre au quotidien constituent ainsi un maillon indispensable de cette transformation et doivent être pleinement reconnus comme des acteurs structurants de la transition.

Toute fragilisation de leur capacité d'action est donc regrettable, car elle risque de compromettre l'atteinte même des ambitions collectivement affichées dans ce rapport. Réussir les transitions écologique, sociale, démocratique et solidaire suppose de pouvoir s'appuyer durablement sur des professionnels qualifiés et sur un tissu associatif vivant, reconnu et soutenu.

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue la place accordée à la COP régionale dans ce rapport.

Les entreprises ont été pleinement mobilisées dans cette démarche et continueront à l'être.

Elles ne sont pas seulement concernées par la transition écologique : elles en sont l'un des principaux acteurs.

Réindustrialisation, décarbonation, innovation, compétences et compétitivité doivent avancer ensemble.

Nous partageons néanmoins la nécessité de renforcer l'évaluation des actions engagées afin de mesurer concrètement leurs effets sur les émissions, l'emploi, les investissements et la transformation de notre tissu économique.

Le MEDEF restera un partenaire actif de la COP régionale afin de construire des solutions réalistes, efficaces et compatibles avec la capacité d'investissement des entreprises. Agissons ensemble pour une croissance responsable et donc durable.

Nous voterons cet avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'activité présente les actions de la collectivité territoriale, engagées ou conduites tout au long de l'année, et met en perspective les nouvelles pistes de réflexion et d'intervention empruntées par les services.

Ce rapport rend compte de manière détaillée de la politique mise en œuvre par la collectivité sur le territoire bourguignon-franc-comtois, sur l'ensemble de ses champs de compétences.

Avis du CESER

Pour la troisième année, le CESER est saisi par la Présidence de Région pour produire un avis sur le rapport d'activité annuel de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce rapport est un document à vocation pédagogique et communicationnelle particulièrement intéressant pour l'ensemble des citoyen·nes de Bourgogne-Franche-Comté et pour les conseillères et conseillers du CESER. Il permet en effet d'appréhender l'action régionale, les moyens qui sont engagés pour la mener et présente de nombreux exemples concrets d'actions réalisées dans les territoires.

Comme le CESER l'a déjà souligné antérieurement, la nature rétrospective de ce document ne permet pas de formuler des préconisations en direction des politiques régionales.

Concernant le rapport d'activité proprement dit, le CESER apprécie d'être, comme chaque année, intégré au rapport d'activité de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Il souligne que même si son rôle n'est pas rappelé, il a été actif dans plusieurs des faits marquants mis en lumière :

- Avis sur la feuille de route "transition énergétique" 2025-2030, notamment construit sur sa participation à l'élaboration de la COP territoriale.
- Participation active à la Journée de rencontre entre la Région et les représentantes et représentants des associations, préfigurant la feuille de route "vie associative" soumise à l'avis du CESER à la présente Assemblée plénière.
- Saisine du CESER par le Président de Région sur la place et l'action du Centre Émilie Mottet.

Ces quelques exemples illustrent l'implication de la deuxième assemblée dans l'élaboration des politiques publiques régionales évoquées dans le rapport.

Le CESER tient à formuler quelques remarques sur le rapport d'activité :

- En 2024, le CESER avait proposé dans son avis sur le rapport d'activité d'être intégré dans la partie "Fonctionnement du Conseil régional", cette demande a bien été prise en compte.
- Comme il l'a déjà souligné, le CESER regrette qu'en matière d'actions d'orientation touchant directement le public, seule soit mise en avant l'organisation de l'édition 2025 de l'événement "Explore les métiers". Il y a près de 85 000 lycéen·nes et plus de 125 000 collégien·nes dans la région, il est donc important de valoriser d'autres événements de proximité.
- Si le Dialogue structuré avec la jeunesse est largement évoqué dans le rapport d'activité, le suivi des préconisations réalisées dans le cadre de la démarche et la prise en compte de la parole des jeunes dans les politiques publiques régionales pourraient l'être également.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

"Ce rapport est un document à vocation pédagogique et communicationnelle" est une formule de l'avis du CESER qui signifie beaucoup. En ces temps difficiles politiquement, financièrement, donner de la visibilité à l'action menée par la Région en direction des citoyens et des territoires a du sens.

Si je retiens surtout le pédagogique qui est formelle et factuelle, le communicationnel ne doit pas tomber dans le publicitaire au risque de perdre son auditoire et sa crédibilité et l'exercice d'équilibre n'est pas simple. La CGT note favorablement l'intérêt affirmé pour le CESER, mais regrette que ses travaux et apports soient peu repris.

Pourtant le CESER, pourrait être encore plus efficient par exemple si son avis était sollicité sur les rapports qui lui sont soumis.

La venue du Président cet après-midi nous aura permis de préciser ce propos.

Sous la réserve de ces remarques la CGT votera l'avis

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons sur un avis du CESER qui reste prudent, mais qui formule plusieurs remarques utiles.

Le rapport d'activité ne doit pas être seulement un document de communication. Il doit aussi permettre de vérifier l'accès réel aux politiques publiques, leur impact social, leur effet sur l'emploi, l'égalité territoriale et les conditions de vie.

Nous partageons également la demande d'une meilleure prise en compte de la parole des jeunes et d'une valorisation plus large des actions d'orientation de proximité.

Notre vote pour soutient ces remarques.

Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Françoise Jeanneret, au nom du MEDEF

Le MEDEF prend acte de ce rapport d'activité qui permet de mesurer l'ampleur de l'action régionale dans ses différents champs de compétence.

Dans un contexte budgétaire exigeant, nous rappelons l'importance d'une évaluation régulière des politiques publiques afin de mesurer leur impact réel sur les habitants, les territoires et les entreprises.

Cette culture du résultat constitue aujourd'hui une attente forte de l'ensemble des acteurs économiques.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient ont profondément transformé les besoins de défense : drones et munitions en masse, IA, systèmes low-tech et ISR (intelligence, surveillance, reconnaissance), communications satellitaires.

Face à ces enjeux, la France a adopté une Loi de programmation militaire ambitieuse : 413 Md€ de 2024 à 2030, dont 40 Md€ pour l'innovation. Une actualisation en 2026 prévoit un effort de 36 Md€ supplémentaires.

Dans ce contexte, les Régions ont un rôle stratégique à jouer pour mobiliser les compétences locales. La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts importants : présence militaire forte (8 478 personnels, base aérienne de Luxeuil), savoir-faire historiques en nucléaire, mécanique de précision, usinage, microtechniques, plasturgie et composites.

La région compte au moins 167 entreprises identifiées dans la Base industrielle et technologique de défense (BITD). Ce chiffre peut atteindre 400 entreprises en incluant les sous-traitants.

De nombreuses PME et entreprises de l'automobile pourraient par ailleurs se diversifier vers la défense.

Cependant, l'accès au marché reste complexe pour les entreprises : opacité, certifications, habilitations, délais longs, exigences de sécurité et résilience.

C'est la raison pour laquelle la Région a décidé de mettre en place une feuille de route stratégique, reposant sur quatre axes prioritaires :

- accompagner l'effort d'investissement de l'armée en région ;
- soutenir le développement des filières industrielles de défense locales ;
- capter des marchés et projets en faisant connaître les compétences régionales ;
- mettre en place un guichet unique "Industries de défense BFC".

Cette stratégie vise à renforcer la souveraineté nationale tout en favorisant la résilience et la diversification des entreprises régionales.

Avis du CESER

Le CESER remercie le Conseil régional de l'avoir associé à l'ensemble des réunions de concertation conduites dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle feuille de route. Celle-ci répond à une demande formulée dans l'avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional Conventions de partenariat : Défense (mai 2025) : "La Région pourrait mettre en place une feuille de route dédiée à la défense, comme elle l'a fait pour d'autres secteurs stratégiques".

Le marché de l'armement

Le marché de l'armement européen au sens large (dépenses militaires, achats d'équipements et activité de l'industrie de défense) est actuellement en forte expansion, + 75 % depuis 2021.

Les 27 pays de l'Union européenne ont consacré environ 381 milliards d'euros à la défense en 2025, soit environ 2,1 % du PIB européen.

Si les États européens maintiennent des dépenses proches de 2,5 % du PIB, les budgets de défense pourraient atteindre 500 à 600 milliards d'euros par an vers 2030.

Les entreprises

Le CESER souligne que **les accompagnements et aides doivent être fléchés prioritairement en direction des 167 entreprises faisant déjà partie de la BITD** (Base Industrielle et Technologique de Défense). Il s'agit de les faire monter en puissance, condition indispensable pour qu'elles puissent répondre aux demandes de leurs donneurs d'ordre. Il sera nécessaire de prendre en compte l'investissement que devront faire ces entreprises (matériel, humain...) pour un juste équilibre.

Pour les autres entreprises qui ont déjà une activité liée à la défense, mais qui ne sont pas identifiées par la BITD, **il convient de les aider à se renforcer**, notamment en termes d'homologation, de certification, puis de montée en capital. Il est souhaitable d'avoir un chef de file pour les accompagner (notamment pour la montée en compétences).

L'accompagnement le plus complexe concerne les entreprises qui ne travaillent pas pour ce secteur, donc pas identifiées, et qui souhaitent répondre à certains appels d'offre. La principale difficulté vient de ce que la DGA (Direction générale de l'armement) ne communique pas sur ses besoins. Il est important d'expliquer à ces entreprises que leurs démarches ne seront payantes que sur le long terme (3 ou 4 ans).

Trois types d'aides sont nécessaires pour ces trois catégories d'entreprises.

Pôles de compétitivité

Le soutien financier aux pôles de compétitivité est un levier de développement économique indéniable, mais les aides doivent être ciblées.

Il convient aussi d'éviter les redondances entre les différents pôles et permettre aux entreprises de savoir vers lequel s'adresser.

Conclusion

Il est souligné que **la diversification vers le marché de la Défense ne doit pas être présentée comme une réponse unique et infaillible aux défis ou difficultés rencontrés par les entreprises, notamment certains sous-traitants de l'automobile**. L'urgence de leur situation n'est pas compatible avec les délais de certifications. Pour eux, d'autres secteurs sont à envisager : nucléaire, hydrogène, aéronautique ou santé, comme nous l'avons signalé dans notre avis sur le rapport 2-1 Feuille de route automobile 2025-2028 (juin 2025).

Vote du CESER : adopté à la majorité (11 contre, 13 abstentions).

Déclarations

Christelle Faivre, au nom de FSU et Solidaires

Nous votons sur l'avis du CESER, et pas seulement sur le rapport régional. Or cet avis accompagne trop largement la structuration régionale de l'industrie de défense.

Nous défendons l'emploi industriel. Mais nous refusons que l'industrie de défense soit présentée comme une réponse économique ordinaire aux difficultés des entreprises.

L'argent public régional doit prioritairement soutenir les besoins sociaux : transports collectifs, santé, logement, rénovation énergétique, formation, industrie civile et transition écologique.

L'avis ne pose pas assez de garanties sociales, démocratiques et éthiques : maintien de l'emploi, qualité des emplois, droits des salarié-es, transparence sur l'usage des fonds publics et contrôle démocratique. Solidaires et FSU voteront contre cet avis.

Martial Devaux, au nom du MEDEF BFC

Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté soutient pleinement cette feuille de route qui répond à un double enjeu de souveraineté nationale et de développement industriel pour notre région.

Nous saluons la démarche engagée par la Région ainsi que le travail de concertation conduit avec les acteurs économiques.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose d'atouts industriels reconnus dans les domaines de la mécanique de précision, des microtechniques, de l'usinage, des matériaux, de l'électronique et du nucléaire.

Notre ambition ne doit pas nécessairement être de devenir un territoire d'assemblage final de systèmes de défense. En revanche, notre région peut et doit devenir une référence nationale sur les composants, sous-systèmes et technologies critiques à forte valeur ajoutée.

Nous pensons notamment aux capteurs, aux systèmes optroniques, aux composants électroniques et mécaniques, aux matériaux avancés, aux technologies de propulsion, aux logiciels embarqués et aux systèmes sécurisés.

De la même manière, le développement de la filière drones représente une opportunité importante pour notre tissu industriel. La Bourgogne-Franche-Comté a vocation à se positionner sur les briques technologiques qui composent ces systèmes plutôt que sur une logique de constructeur final.

La réussite de cette stratégie passera également par une meilleure visibilité économique donnée aux entreprises. Les PME et les ETI régionales ont besoin d'identifier clairement les marchés accessibles, les perspectives de développement et les opportunités de commandes afin d'engager les investissements nécessaires.

Nous insistons également sur l'enjeu des compétences. La montée en puissance de la filière défense nécessitera des moyens adaptés en matière de formation, de recrutement et d'accompagnement des parcours professionnels.

Enfin, nous appelons à une vigilance particulière concernant l'accès des PME aux marchés de défense. La simplification des procédures, la lisibilité des chaînes de sous-traitance, l'accompagnement aux certifications et le rapprochement avec les donneurs d'ordre seront des conditions essentielles de réussite.

Cette feuille de route constitue une opportunité pour renforcer l'ancrage industriel de la Bourgogne-Franche-Comté et valoriser les savoir-faire d'excellence déjà présents sur notre territoire.

Dominique Gallet, au nom de la CGT

"Si tu veux la paix, prépare la guerre". Cette maxime si souvent citée a-t-elle vraiment un sens ? Génocide à Gaza, invasion de l'Ukraine, tensions croissantes avec la Chine, conflits en Afrique et au Moyen-Orient...

La décennie 2020 marque l'ouverture d'un nouveau cycle d'escalade militaire, provoquant des centaines de milliers de morts et de mutilations à travers le monde. Les marchands d'armes et parmi eux, Dassault, Thalès, Safran, Naval Group, Airbus Defence et Space, mais aussi sur notre territoire Arquus, Framatome, Dixi Microtechnique ou Thermodyn profitent d'un marché juteux dans lequel les États injectent des centaines de milliards sans réel contrôle démocratique - qui seraient mieux employés à des investissements au service des populations et du droit international. Seuls 6 à 8 % des innovations militaires trouvent un usage civil, or 1 milliard injectés dans l'industrie de la défense c'est 7 000 emplois créés, contre 15 000 dans l'éducation. Cette feuille de route "Défense" est la traduction d'une forme d'opportunisme contraint du Conseil régional vis-à-vis d'un marché qui n'a pas besoin de lui dans les faits. Les grands groupes eux se défont de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs sous-traitants notamment automobile pour répondre à la casse de l'emploi annoncée. C'est dans ce cadre qu'est sollicité le Conseil régional pour palier le défaut du système et mettre à disposition de celui-ci réseau, formations et aides diverses.

Le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des États et des institutions internationales. La préservation de la planète et de l'humanité implique notamment d'en finir avec l'impérialisme, ses guerres et ses armes nucléaires. L'Organisation des Nations-Unies (ONU) doit reprendre toute sa place et toutes ses responsabilités afin de retrouver sa vocation première qu'est l'établissement du dialogue entre les peuples pour éviter tout conflit armé. Si nous voulons vraiment la paix, la production et le commerce des armes doivent progressivement disparaître.

Dans ce contexte, la CGT votera contre l'avis.

Avis sur le rapport 2-2 de l'Exécutif régional
**Résolution pour la sécurité sociale
alimentaire (SSA)**

Rapporteuse : Lucie Gras

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Face aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité (contraintes économiques, sociales et territoriales), la Région veut expérimenter une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), au-delà des aides alimentaires existantes. Cette démarche s'inscrit dans ses politiques agricoles, ESS, santé et transition écologique.

Son action doit s'articuler autour de deux axes principaux :

- Création d'une fédération régionale regroupant le Conseil régional, les caisses locales de l'alimentation, les acteurs associatifs, agricoles, de santé, institutionnels et de la recherche.
- Soutien financier et technique aux expérimentations locales (vote de 100 000 € d'autorisations d'engagement en 2026).

La résolution, structurée en cinq articles, affirme la SSA comme priorité politique et s'appuie sur les principes d'universalité (sans condition de revenus), de solidarité, de soutien aux filières locales durables et de respect des enjeux environnementaux/santé.

Le Conseil régional s'engage à fédérer les acteurs et actrices d'ici fin 2026, à co-construire le dispositif, à soutenir les expérimentations (caisses locales, circuits courts, contribution alimentaire universelle) et appelle l'État et les autres collectivités à agir pour rendre effectif ce droit fondamental.

Avis du CESER

Le CESER n'a pu avoir les échanges préalables avec les services utiles à la construction d'un avis argumenté dans les délais impartis. À ce titre il prend simplement acte du rapport présenté dans l'attente de pouvoir travailler respectueusement le sujet ultérieurement.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions).

Déclarations

Nadhem Ben Rhama, au nom du CRAJEP

Madame la présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté, nous souhaitons saluer la volonté de la Région de réaffirmer l'accès à une alimentation de qualité comme un droit fondamental et de contribuer à la réflexion autour d'une sécurité sociale de l'alimentation. Cette question touche directement aux enjeux de dignité, d'égalité et de justice sociale que portent les mouvements d'éducation populaire.

Dans un contexte où la précarité alimentaire progresse, notamment chez les jeunes, les familles monoparentales, les personnes âgées ou encore les travailleurs modestes, il apparaît nécessaire de dépasser la seule logique de l'aide d'urgence pour construire des réponses plus durables, plus dignes et plus émancipatrices.

Le réseau associatif de Bourgogne-Franche-Comté est déjà fortement mobilisé sur ces enjeux. De nombreuses associations d'éducation populaire, centres sociaux, épiceries sociales et solidaires, jardins partagés, structures d'insertion ou initiatives citoyennes agissent quotidiennement pour permettre l'accès à une alimentation de qualité tout en recréant du lien social, de la participation citoyenne et du pouvoir d'agir.

Ces initiatives montrent que l'alimentation ne peut être réduite à une simple réponse à un besoin matériel. Elle constitue également un enjeu de santé, de lien social, de pouvoir d'agir et de transition écologique. Si l'aide alimentaire demeure indispensable pour répondre aux situations d'urgence, elle ne saurait à elle seule garantir un accès durable, choisi et digne à l'alimentation, ni répondre pleinement aux défis de cohésion sociale et de soutien aux agricultures locales auxquels notre région est confrontée.

Le CRAJEP sera de ce fait particulièrement attentif à la place accordée aux citoyens, aux associations et aux acteurs de terrain au sein de la future fédération régionale. Leur participation sera essentielle pour garantir l'ancrage territorial et l'appropriation collective de cette démarche.

Pour toutes ces raisons, le CRAJEP partage l'ambition portée par cette résolution mais estime que les modalités concrètes de mise en œuvre de la sécurité sociale de l'alimentation, de sa gouvernance, de son financement et de son articulation avec les initiatives existantes mériteraient d'être davantage discutées. En cela, nous rejoignons la position du CESER consistant à prendre acte de cette résolution, tout en soulignant l'importance d'une concertation plus approfondie sur ce sujet.

Sandrine Carette, au nom de FSU et Solidaires

Notre abstention porte sur l'avis du CESER, pas sur le principe de la sécurité sociale alimentaire.

Sur le fond, Solidaires et FSU soutiennent le principe d'une sécurité sociale alimentaire. L'accès à une alimentation de qualité ne doit pas dépendre du revenu, du lieu de vie ou du recours à l'aide alimentaire.

Mais l'avis du CESER se limite à prendre acte du rapport, faute d'échanges suffisants pour construire un avis argumenté.

Nous comprenons cette réserve de méthode. Mais nous regrettons que l'avis ne permette pas d'affirmer plus clairement le soutien à un droit à l'alimentation, universel, solidaire et démocratique.

Notre abstention traduit donc la faiblesse de l'avis, et non une opposition à la sécurité sociale alimentaire.

Solidaires et FSU s'abstiendront sur cet avis.

David Fayard, au nom de la CGT

Des agriculteurs qui ne vivent pas de leur travail, des Français qui font de plus en plus appel aux banques alimentaires.

Voilà ce qui, en 2019, est à l'origine du projet de Sécurité Sociale Alimentaire à l'initiative du groupe thématique *Agricultures et Souveraineté Alimentaire*, de *Ingénieurs sans frontières*, de la *Confédération Paysanne*, de *réseau Salariat* autour de Bernard Friot et d'autres organisations.

Celles-ci ont largement pesé dans la prise de décision du CNA, le Conseil National de l'Alimentation, le 19 octobre 2022. Il appelle à l'expérimentation de cette sécurité sociale de l'alimentation. Présentée comme solution à la précarité alimentaire qui vient s'ajouter à la précarité énergétique, celle du logement... elle masque "un phénomène de paupérisation qui s'étend de plus en plus".

Suivant l'avis du CNA, la Région semble vouloir s'inscrire dans la création d'une sixième branche de la sécurité sociale pour l'alimentation (voir article 5) à travers le travail d'une Fédération (article 4) dont la gouvernance laisse la part belle aux agriculteurs et associations de tout bord.

Les notions d'universalité du droit à l'alimentation sans condition de revenu renvoient bien à cette démarche. Rappelons ici les mots d'Ambroise Croizat : "chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins".

Les initiatives de création de SSA se multiplient dans toute la France. La CGT commence d'ailleurs à investir cette question en facilitant dans certains territoires, comme celui de Besançon, la création d'une SSA locale. Globalement pour la population, la solution pour que le droit à l'alimentation soit une réalité, ce sont des salaires et pensions convenables, un emploi pour tous ceux qui le peuvent avec l'éradication du chômage et des revenus de substitution dignes pour les autres.

Pour les agriculteurs, il y a d'autres solutions pour parvenir à un revenu digne. La saisine de la commission Économie-Emploi présentera nous n'en doutons pas des préconisations pour y parvenir. En bref, on peut accompagner le système sans le combattre et c'est respectable. Mais la CGT n'oublie pas qu'il faut changer le système qui conduit à ces situations.

La CGT votera la prise d'acte de l'avis et contribuera au débat appelé.

Louis Bichebois-Delhief, au nom de la FAGE

Madame la présidente,

Messieurs les vice-présidents

Chers collègues,

Nous prenons acte de la volonté du Conseil régional d'agir face aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité et nous ne pouvons que souscrire à cette volonté politique, notamment à destination des étudiants et des jeunes. Toutefois, nous restons dubitatifs quant à la mise en place de la sécurité sociale de l'alimentation. Nous émettons des doutes sur l'outil, pas sur l'objectif. La mise en place d'expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation soulève un certain nombre de questions,

D'abord, l'expérimentation elle-même semble peu concluante par essence. Elle repose sur le volontariat et est abondée par de l'argent public, elle rend l'adhésion mécaniquement avantageuse : chacun y reçoit plus qu'il ne cotise. Mais une généralisation devrait, elle, s'autofinancer. Ce qui sera testé ne ressemblera donc pas à ce qu'il peut être effectivement déployé dans le futur. Quel avenir donner à une telle expérimentation ? Quelle est la volonté finale ?

Ensuite, le parallèle avec la Sécurité sociale mérite d'être questionné. L'assurance maladie socialise un risque imprévisible et souvent coûteux. L'alimentation, elle, est une dépense connue et régulière : il ne s'agit pas de couvrir un aléa, mais des dépenses courantes. Le modèle d'Ambroise Croizat n'est alors peut-être pas le bon cadre ?

La préoccupation est évidemment partagée : lutter contre la précarité alimentaire et soutenir une agriculture vivrière sont de vrais enjeux. Des enjeux qui appellent des solutions pérennes. C'est pourquoi nous appelons à ce que le CESER puisse se saisir pleinement du sujet à l'avenir dans des conditions qui le permettraient.

Christine Maury, au nom de la Confédération paysanne

Partie prenante dans la mise en place d'une SSA dans le Grand Autunois Morvan, je ne peux qu'approuver l'investissement de la Région BFC dans la mise en réseau des différentes expérimentations SSA.

La SSA repose sur trois piliers :

- L'universalité (c'est pour tout le monde).
- Le financement par cotisation (on contribue en fonction de ses revenus).
- Le conventionnement démocratique (le choix de ce qui peut être acheté via ce système est décidé démocratiquement).

De nombreuses expériences voient le jour un peu partout. Tout le monde peut avoir un accès digne à une alimentation saine, durable, la plus locale possible.

À quoi sert une SSA ?

- Démocratiser l'alimentation en discutant collectivement de l'alimentation et de ses enjeux, en discutant ce qui rentre ou non dans les conventions, nous les reprenons la main sur notre alimentation.

- Accompagner la transition agricole, en payant le prix juste aux agriculteur.ices engagés dans les logiques vertueuses, la SSA permet de favoriser la transition et à terme l'installation de nouveaux paysans.

- Favoriser une alimentation équilibrée et saine pour toutes et tous.

Sandrine Hilly, en tant que personnalité qualifiée

On ne peut être que d'accord avec la création d'une sécurité sociale de l'alimentation en BFC. Il existe un lien fort avec les Projets Alimentaires Territoriaux, ceux notamment des Métropoles et des Départements. Et l'idéal est d'avoir pour chaque PAT un Conseil citoyen de l'alimentation avec une implication de l'ensemble des acteurs de la question.

Reste à rester cohérents : comment mettre en place une sécurité sociale de l'alimentation et être - en même temps - dans des démarches de mutualisation, rationalisation pour les structures de restauration des lycées de BFC ?

Par exemple, que penser du projet de suppression de la restauration du lycée agro-alimentaire Félix Kir à l'horizon 2027, pour la rendre satellite de celle du lycée Olivier de Serres, à Quetigny ? La restauration dans un lycée ne se résume pas à distribuer des repas : ce sont aussi des approches socio-culturelles avec une sensibilisation aux produits bios et locaux, aux cuisines internationales, au tri des déchets. En ce sens, les personnels de ces restaurations sont pleinement associés aux démarches pédagogiques et éco-responsables.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La démarche SERM est issue de la loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains. Elle vise une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'autosolisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités.

À l'instar de 25 autres territoires dans l'Hexagone, les trois SERM de Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon et Nord Franche-Comté) ont obtenu une labellisation, délivrée par le ministère des transports sur la base d'un dossier spécifique pour chacun des trois SERM, étape prenant acte de la mobilisation des acteurs du territoire. Aujourd'hui, ce sont ainsi trois projets qui sont en phase de préfiguration, intégrant un travail partenarial afin d'aboutir à la construction d'une feuille de route Multimodale, constitutive du dossier de candidature.

Aux termes de la loi, l'obtention du statut de SERM pourra être validée par arrêté ministériel sur la base de ce dossier de candidature intégrant les quatre piliers suivants : un schéma d'ensemble qui proposera les améliorations à opérer pour chaque mobilité (projet de service du SERM), un schéma de gouvernance, un calendrier du projet et un plan de financement.

La Région copilote la démarche du SERM du Dijonnais avec Dijon métropole, sous l'accompagnement de l'État (DREAL et DDT). Les autres partenaires de la démarche sont les quinze EPCI inclus pour tout ou partie dans le périmètre pressenti (défini par l'aire d'attraction de l'INSEE), qu'ils soient AOM ou non, les trois EPCI associés (CA Beaune Côte et Sud, CA du Grand Dole, CC Jura Nord), ainsi que les gestionnaires d'infrastructure et de voirie (Département de la Côte-d'Or, SNCF Réseau, SNCF Gares&Connexions, APRR). Sur les 19 EPCI inclus dans la démarche, 15 ont été rencontrés dans le cadre de rencontres bilatérales qui ont eu pour objet, outre de susciter de l'adhésion au projet de SERM, d'approfondir la connaissance du territoire et la réalité des flux, pratiques et besoins de mobilité locaux.

Aujourd'hui, il est proposé de donner un cadre symbolique à la démarche partenariale interterritoriale autour du projet de SERM du Dijonnais, à travers la constitution d'une Charte de coopération.

Avis du CESER

Le CESER prend acte de l'engagement de la Région dans la démarche des Services express régionaux métropolitains (SERM) et plus particulièrement du SERM du Dijonnais.

Le CESER note également l'approche "smart et sobre" qui privilégie d'abord l'amélioration des services existants.

Toutefois, plusieurs points de vigilance doivent être soulignés :

- D'abord, la qualité du diagnostic sera déterminante : le CESER sera attentif à la transparence des données utilisées, à leur partage avec les partenaires et à la capacité des études à prendre en compte l'évolution des comportements de mobilité.

Les besoins observés aujourd'hui ne préjugent pas nécessairement les usages de demain, lesquels peuvent être influencés par les politiques publiques de mobilité, d'urbanisme, de stationnement, et l'actualité nous le rappelle, par l'évolution du prix des carburants.

- Si la démarche consiste à partir des besoins avant de définir les moyens, la question du financement et des investissements nécessaires devra être clarifiée au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Dès maintenant, la Région doit impulser une trajectoire claire et ambitieuse en se projetant à l'horizon 2050. Cet horizon doit servir de cadre pour définir le niveau d'ambition nécessaire face aux besoins futurs.

Dans cette perspective, il ne s'agit pas uniquement d'adopter une logique "smart et sobre", pertinente aujourd'hui au vu des contraintes budgétaires, mais aussi d'intégrer une réflexion "smart et dimensionnée" aux besoins de demain. Les conditions de financement peuvent évoluer dans le temps, et d'autres solutions pourront émerger lors de la mise en œuvre de ces projets.

Il est donc essentiel de maintenir un niveau d'ambition suffisant pour garantir des projets de qualité, au service de l'ensemble des usager-es.

- Le CESER s'interroge également sur la gouvernance proposée qui apparaît particulièrement dense. Le CESER comprend la nécessité d'une organisation structurée pour élaborer les 4 piliers du futur dossier de candidature permettant d'obtenir le statut de SERM. Toutefois, la multiplication des instances de pilotage et de concertation associée à l'intervention de partenaires institutionnels, peut susciter un risque de complexité et de technicité excessives. Le CESER préconise ainsi que cette gouvernance s'attache à faire la preuve de son efficacité dans la durée. Le CESER sera particulièrement attentif à sa capacité d'adaptation afin qu'elle puisse évoluer en fonction de l'avancement du projet, des besoins identifiés ou encore d'événements extérieurs susceptibles de modifier les priorités ou les conditions de mise en œuvre du SERM.

Une gouvernance agile, capable d'ajuster son fonctionnement et son rythme de décision selon les phases du projet, apparaît à cet égard indispensable. Enfin, il conviendra de veiller à maintenir un dispositif lisible et accessible pour l'ensemble des parties prenantes, en s'assurant que chaque acteur et actrice soit associé au bon niveau de concertation et de décision.

- Le CESER insiste aussi sur la prise en compte des territoires périurbains et ruraux. Les SERM ne doivent pas être perçus comme des projets destinés aux seules métropoles mais comme des outils au service d'un ensemble de bassins de mobilité.

Enfin, le CESER salue également le dialogue engagé avec les territoires et la volonté d'associer de nombreux acteurs et actrices à la construction de ces futurs projets.

Néanmoins, la place des usager-es mérite d'être davantage précisée. Les habitant-es, les salarié-es et les voyageurs et voyageuses doivent pouvoir participer à l'expression des besoins.

Le CESER prend note des dispositifs de concertation annoncés notamment dans le cadre des futurs Comités de desserte MOBIGO qui s'inscrivent dans l'esprit des comités de lignes. En tant qu'assemblée représentative de la société civile organisée, le CESER estime pouvoir contribuer utilement à cette réflexion afin de renforcer le dialogue avec les usager-es et souhaite ainsi être associé en amont des décisions qui en découleront.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la présidente, chers collègues,

Le MEDEF partage pleinement l'objectif poursuivi par les Services Express Régionaux Métropolitains.

Les entreprises sont directement concernées par les enjeux de mobilité. En particulier pour que leurs salariés puissent se déplacer plus facilement. Elles ont besoin de territoires mieux connectés et d'infrastructures adaptées aux besoins économiques de demain. De ce point de vue, nous saluons la démarche engagée par la Région et l'ensemble des partenaires.

Nous soutenons également l'approche pragmatique qui consiste à partir des besoins réels des usagers et à rechercher en priorité l'amélioration des services existants avant d'envisager de nouveaux investissements plus lourds.

Nous partageons toutefois plusieurs points de vigilance exprimés dans l'avis.

Le premier concerne naturellement le financement. Derrière les ambitions affichées, il faudra rapidement clarifier les moyens mobilisés et leur soutenabilité dans le temps. L'ambition est nécessaire, mais elle doit s'accompagner d'une trajectoire financière crédible.

À cet égard, le MEDEF souhaite rappeler une position constante : le développement des mobilités et des infrastructures de transport ne peut reposer sur une augmentation de la fiscalité pesant sur nos entreprises.

Nous avons eu l'occasion de le dire lors des débats sur le Versement Mobilité Régional. Les entreprises contribuent déjà largement au financement des politiques publiques et ne peuvent constituer la variable d'ajustement systématique des nouveaux projets d'investissement.

Nous serons donc particulièrement attentifs aux modalités de financement qui seront proposées dans la suite de la démarche.

Enfin, nous soutenons l'objectif d'une gouvernance efficace, lisible et évolutive. Les entreprises attendent avant tout des résultats concrets. La qualité des instances de concertation se mesurera à leur capacité à accélérer les projets et non à complexifier les processus de décision. Vous connaissez notre attachement à la simplification.

Sous ces réserves et points de vigilance, le MEDEF votera favorablement cet avis.

Je vous remercie.

Marc Noegelen, au nom de la CFDT

Madame la Présidente,

Messieurs les Vice-Présidents,

Mesdames et messieurs les conseillers,

La CFDT accueille favorablement la poursuite de la démarche SERM sur le territoire. Face aux enjeux climatiques et aux besoins de mobilité du quotidien, la volonté de renforcer les transports collectifs constitue une orientation que nous savons indispensable.

Toutefois, l'angle mort de ces ambitions soulève une question qui demeure largement ouverte : celle du financement des infrastructures et notamment celui des lignes de desserte fines du territoire.

Vouloir davantage de mobilités, ferroviaires en particulier, suppose d'abord de disposer d'un réseau robuste, performant et durablement entretenu. Or, chacun connaît les difficultés auxquelles est confronté le réseau régional qui nécessite des investissements importants de renouvellement et de modernisation.

C'est là que réside, selon nous, le principal paradoxe de cette réflexion. Nous parlons constamment et légitimement d'augmenter l'offre mais ces objectifs ne pourront être atteints durablement sans garantir au préalable la fiabilité du réseau qui supportera cette croissance.

Pour illustrer ce paradoxe, nous pouvons mettre en miroir l'augmentation de l'offre future sur le lot BON en décembre 2026, alors même que la ligne Paray-le-Monial / Gilly vient de voir sa capacité d'exploitation dégradée pour une longue période. L'utilisation d'une seule voie de circulation au lieu de deux à double-sens habituellement impose aujourd'hui des procédures de sécurité reposant davantage sur l'humain avec le lot de risques potentiels que cela comporte.

Pour la CFDT, la priorité doit désormais être rapidement celle-ci : réfléchir, avec l'ensemble des parties prenantes à comment entretenir, moderniser et sécuriser les infrastructures existantes avant de bâtir de nouvelles ambitions de développement.

La CFDT soutient donc la démarche engagée, mais considère que la réussite du SERM passera nécessairement par un engagement financier probablement très coûteux en faveur du réseau ferroviaire existant, condition indispensable pour offrir demain davantage de trains, davantage de régularité et davantage de service aux usagers.

Ces précisions apportées, la CFDT votera favorablement pour cet avis

Guy Zima, au nom de la CGT

Comme le souligne la commission, nous ne sommes qu'au début de la démarche des SERM au niveau de la région avec 3 territoires postulant et validés.

Derrière les envolées d'annonce des ministres, la question des moyens disponibles, ou disponibilisés, sera cruciale. Nous entendons la question inversée de partir des besoins avérés et d'adapter les moyens ensuite, mais l'expérience démontre, à regret, que souvent l'intendance ne suit pas, et la loi actuellement en étude au parlement ne laisse guère d'espoir.

Nous partageons qu'il est possible d'être intelligent et sobre, mais n'est-ce pas la norme de toute politique publique par essence.

Pour la CGT, les coopérations territoriales doivent prendre le pas sur les égos, c'est probablement cela le début de l'intelligence collective.

Autre point, si la comitologie liée à la gouvernance ne nous choque pas, c'est l'absence des usagers, des

citoyens et des salariés qui est surprenante et la réponse faite en comité des partenaires que les élus locaux savent ce dont ont besoin leurs populations est un peu juste, voire condescendant.

Enfin si les contrats du SERM Dijonnais concerne des études autour des existants, nous serions preneurs de ces informations, pour nous aussi contribuer à construire et faire des propositions.

Avec ces compléments, la CGT votera l'avis.

Christelle Faivre, au nom de Solidaires et FSU

Nous votons sur l'avis du CESER. Cet avis soutient la démarche SERM tout en posant des vigilances utiles : transparence des données, clarification des financements, gouvernance efficace et ambition à long terme.

Pour Solidaires et FSU, le développement des transports collectifs du quotidien est une priorité sociale et écologique.

Les projets doivent répondre aux besoins réels des usager-es, des salarié-es, des territoires périurbains et ruraux et des personnes en situation de handicap.

Nous soutenons donc l'avis, en rappelant que le transport public doit rester accessible, fiable, régulier et abordable.

Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

CHIFFRES CLÉS – Vie associative en BFC (2025)

64 000 à 67 000 associations recensées,

525 000 à 575 000 bénévoles,

6 450 associations employeuses - 76 120 salariées (9,9 % de l'emploi privé),

1,9 milliard d'euros de masse salariale,

Plus de 80 % des structures de l'économie sociale et solidaire régionale.

CONTEXTE

La feuille de route régionale Vie associative s'inscrit dans une démarche engagée par la Région Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016 en faveur des associations, à travers son plan de mandat 2021-2028 (Axe 3 – Fraternité, vivre ensemble) et dans la continuité de plusieurs travaux institutionnels :

- Le rapport d'autosaisine du CESER BFC sur les mutations du modèle associatif (novembre 2023, adopté à l'unanimité),
- L'avis du CESE national sur le financement des associations (mai 2024).
- La mobilisation nationale du secteur associatif "Ça ne tient plus" (octobre 2025);
- Le temps d'échanges avec les associations organisé par la Région le 12 mars 2025.

5 AMBITIONS, 25 ACTIONS

La feuille de route est structurée autour de 5 ambitions déclinées en 25 actions. Certaines sont déjà en œuvre (« on le fait déjà »), d'autres sont en cours d'accélération, d'autres encore sont des mesures nouvelles à initier.

AMBITION 1 – Soutenir les réseaux associatifs au service de la démocratie

Actions : Charte des engagements réciproques ; Partenariat avec le Mouvement associatif BFC ; Soutien aux têtes de réseau de l'éducation populaire ; Conférence régionale de la vie associative ; Réseau Guid'Asso.

AMBITION 2 – Développer l'emploi et consolider les modèles socio-économiques

Actions : Aide à l'emploi associatif ; Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) ; Cellule de veille associative et ESS ; Soutenir la subvention comme mode privilégié de financement ; Privilégier les conventions pluriannuelles d'objectifs.

AMBITION 3 – Promouvoir l'engagement bénévole au service de l'innovation

Actions : Aide au service civique ; Aide à la formation des bénévoles ; Aides aux projets ; Promotion du mécénat de compétences ; Valorisation du bénévolat (outil Bénévalibre).

AMBITION 4 – Intégrer le rôle transversal des associations dans les politiques régionales

Actions : Acculturation des agents et élus au fait associatif ; Renforcement de l'observation et de l'évaluation ; Intégrer la Région dans les réseaux nationaux ; Étude de la pertinence d'une labellisation Guid'Asso ; Stratégie de communication dédiée aux associations.

AMBITION 5 – Simplifier les procédures et l'administration

Actions : Principe "Dites-le nous une fois" ; Communication officielle plus accessible (courriers, délais d'instruction) ; Simplification des dossiers de demande de subvention ; Harmonisation des procédures de paiement ; Interfaçage avec les systèmes nationaux (Data.Subventions).

Avis du CESER

Appréciation générale

Le CESER salue l'élaboration de cette première feuille de route régionale dédiée à la vie associative.

Cette feuille de route intervient dans un contexte particulièrement préoccupant pour le monde associatif. Depuis plusieurs années, les associations font face à une fragilisation progressive de leur modèle économique, marquée par la diminution des financements de fonctionnement, le développement des logiques d'appels à projets, l'augmentation des charges et la complexification des procédures administratives.

Ces difficultés ont récemment conduit à plusieurs alertes régionales, dont l'autosaisine du CESER "*Mutations du monde associatif, un virage à prendre*" en 2023, et nationales, dont l'avis du CESE "*Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique*" en 2024, et les mobilisations associatives réunies sous le mot d'ordre "Ça ne tient plus" en 2025. Au-delà des seules questions financières, ces alertes mettent en évidence les risques que ferait peser un affaiblissement durable du tissu associatif sur la cohésion sociale, la participation citoyenne, l'engagement bénévole et la vitalité démocratique de notre pays.

Dans ce contexte, le CESER considère que l'adoption d'une feuille de route régionale dédiée à la vie associative constitue un signal politique fort et une initiative particulièrement bienvenue. Le document présente plusieurs qualités.

Sur la forme, il est relativement concis, pédagogique et accessible. Il permet de rendre plus lisible l'action régionale en faveur de la vie associative. L'effort de structuration autour d'ambitions clairement identifiées contribue à donner de la cohérence à l'intervention régionale et à rendre visibles les engagements pris par la collectivité. Cependant, au regard du contexte national et des **avertissements du CESE**, la concision du document peut poser question : l'absence d'indicateurs financiers précis et de calendrier laisse une incertitude sur les moyens mobilisés.

Le CESER note toutefois avec intérêt que la Région a préservé, dans le cadre du budget 2026, les moyens consacrés à la vie associative. Dans un contexte marqué par de nombreuses tensions budgétaires au niveau national, ce choix apparaît cohérent avec les ambitions affichées dans la présente feuille de route et devra pouvoir s'inscrire dans la durée afin de garantir la stabilité et la capacité d'action du tissu associatif régional.

Le CESER relève également positivement la démarche de concertation qui a précédé son élaboration, associant les représentantes du monde associatif et s'inscrivant dans le cadre de la Charte des engagements réciproques. Cette méthode témoigne d'une volonté de dialogue et de co-construction qui constitue en elle-même un signal important adressé aux associations.

Une feuille de route en cohérence avec plusieurs constats du CESER

Le CESER constate que plusieurs orientations de la feuille de route répondent directement aux analyses formulées dans son rapport de 2023 consacré aux mutations du modèle associatif.

Tout d'abord, l'accent mis sur la simplification administrative et l'amélioration de la relation entre les associations et la Région constitue une réponse concrète à l'une des difficultés majeures identifiées par le CESER : la complexification croissante des procédures, particulièrement pénalisante pour les petites et moyennes associations reposant principalement sur l'engagement bénévole.

Le CESER souligne également la volonté affichée de renforcer l'accompagnement de proximité et les structures ressources. Cette orientation rejoint directement les préconisations du rapport qui insistait sur la nécessité de mieux soutenir les associations dans leurs transformations organisationnelles, administratives et économiques.

La reconnaissance de la vie associative comme une politique publique régionale à part entière constitue également une avancée notable. Elle traduit une prise en compte du rôle fondamental des associations dans la cohésion sociale, l'animation des territoires, la vitalité démocratique et la participation citoyenne, dimensions largement mises en avant dans les travaux du CESER.

Enfin, l'attention portée à l'engagement bénévole, à l'emploi associatif et aux enjeux de transition écologique s'inscrit pleinement dans les mutations sociétales identifiées par le CESER comme structurantes pour l'avenir du secteur associatif.

Des points de vigilance à souligner

Si le CESER partage les ambitions affichées par cette feuille de route, il estime néanmoins que plusieurs enjeux mériteraient d'être davantage approfondis.

La question du modèle économique associatif

Le rapport du CESER soulignait l'affaiblissement progressif du modèle économique associatif, marqué par la baisse tendancielle des subventions de fonctionnement, la généralisation des appels à projets et la mise en concurrence croissante des associations entre elles ou avec des acteurs et actrices marchands.

Si la feuille de route évoque la sécurisation des modèles associatifs, elle demeure relativement prudente sur les réponses à apporter à cette évolution structurelle. Le CESER considère que la pérennisation des associations nécessite une réflexion plus affirmée sur les financements pluriannuels, le soutien au fonctionnement et la capacité des associations à se projeter dans la durée. Le CESER insiste également sur la prise en compte des frais de fonctionnement liés aux actions dans les financements régionaux.

À cet égard, le CESER rappelle que le CESE a récemment qualifié le financement des associations d'"urgence démocratique", soulignant que la fragilisation économique du secteur ne menace pas uniquement des activités ou des emplois, mais également la capacité des associations à jouer pleinement leur rôle d'initiative citoyenne, d'innovation sociale et de contre-pouvoir démocratique.

L'accompagnement des petites associations

Le document semble principalement construit à partir des relations entre la Région et les associations déjà identifiées comme bénéficiaires de financements régionaux. Or, une grande partie du tissu associatif régional est composée de petites associations locales fonctionnant exclusivement grâce à l'engagement bénévole.

Le CESER invite à veiller à ce que les mesures proposées bénéficient également à ces structures souvent éloignées des dispositifs régionaux mais essentielles à la vitalité des territoires ruraux comme urbains.

Le renouvellement des dirigeant-es et l'engagement bénévole

Le rapport du CESER identifiait les difficultés de renouvellement des bénévoles et en particulier des responsables associatifs comme un enjeu majeur pour les années à venir.

Les questions de formation des bénévoles et d'accompagnement des petites associations vers les dispositifs et l'accès aux subventions, sont essentielles.

Si la feuille de route traite de l'engagement bénévole, elle pourrait davantage développer les leviers permettant de favoriser l'accès aux responsabilités associatives, notamment pour les jeunes générations, les actifs et actives et les publics aujourd'hui moins représentés dans les fonctions dirigeantes, ainsi que prioriser l'accès aux formations des petites associations rurales.

Le CESER identifie un potentiel de coopération encore insuffisamment mobilisé entre le monde associatif, les entreprises et les collectivités. À ce titre, il pourrait être pertinent de renforcer ou d'élargir les instances existantes (cellule de veille régionale, CTAP, espaces de concertation territoriaux) afin d'en faire de véritables lieux de dialogue stratégique et de synergie autour de l'engagement bénévole, du mécénat de compétences, de la préparation à la retraite et du soutien aux dynamiques associatives locales.

L'observation et l'évaluation

Le CESER relève avec intérêt la volonté de suivi et d'évaluation des actions engagées.

Comme indiqué dans la feuille de route, il considère qu'une meilleure connaissance du tissu associatif régional constitue un enjeu stratégique. Il estime toutefois qu'un dispositif régional pérenne d'observation de la vie associative, qui irait au-delà de la mission d'observation

confiée au Mouvement Associatif et de l'évaluation interne de l'impact des aides régionales, pourrait utilement être renforcé afin de mieux mesurer les évolutions du secteur, objectiver les besoins émergents et éclairer les décisions publiques.

Conclusion

Le CESER accueille favorablement cette feuille de route qui marque une étape importante dans la reconnaissance de la vie associative comme politique publique régionale à part entière. Elle répond à plusieurs constats et préconisations formulés dans les travaux du CESER relatifs aux mutations du modèle associatif, notamment en matière de simplification, de dialogue avec les associations et d'accompagnement des structures.

Le CESER souligne également que la réussite de cette feuille de route dépendra de sa capacité à s'inscrire dans la durée et à mobiliser des moyens adaptés aux ambitions affichées. Dans un contexte où de nombreuses associations alertent sur leurs difficultés financières, organisationnelles et de renouvellement des engagements, l'enjeu ne consiste pas seulement à accompagner les transformations du secteur mais également à préserver sa capacité d'initiative, son indépendance et sa contribution à l'intérêt général.

Le CESER sera attentif à la mise en œuvre effective de cette feuille de route ainsi qu'à la capacité réelle à apporter des réponses durables aux enjeux structurels auxquels le monde associatif est confronté : sécurisation des modèles économiques, renouvellement de l'engagement bénévole, accompagnement des petites associations, reconnaissance du rôle démocratique des associations et adaptation aux profondes mutations sociales, économiques et environnementales en cours.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Sylvain Comparot, au nom du MEDEF

Madame la présidente, chers collègues, Le MEDEF Bourgogne-Franche-Comté salue l'élaboration de cette première feuille de route régionale dédiée à la vie associative.

Les associations constituent un acteur essentiel de la cohésion sociale mais également de l'économie régionale avec plusieurs dizaines de milliers d'emplois présents sur nos territoires.

Nous partageons les objectifs de simplification administrative, de sécurisation des financements et de consolidation des modèles économiques associatifs.

Dans un contexte budgétaire exigeant, les associations comme les entreprises ont besoin de visibilité, de stabilité et de lisibilité dans leurs relations avec les pouvoirs publics.

Nous encourageons également le développement des coopérations entre associations et entreprises au service de l'emploi, de l'insertion, de l'engagement et du développement territorial.

Enfin, nous rappelons l'importance d'une évaluation régulière des dispositifs engagés afin de garantir leur efficacité et leur bonne utilisation des ressources publiques.

Nous voterons cet avis.

Sandrine Carrette, au nom de FSU et Solidaires

Solidaires et FSU voteront pour cet avis.

Nous votons sur un avis qui reconnaît le rôle du monde associatif et l'importance de financements plus stables.

Nous partageons cette orientation.

Les associations jouent un rôle important dans la solidarité, l'éducation populaire, la culture, le sport, l'accompagnement des personnes et la vie démocratique locale.

Mais elles ne doivent pas devenir une variable d'ajustement des politiques publiques. Elles ne doivent pas remplacer des services publics affaiblis.

Nous soutenons donc les subventions, les conventions pluriannuelles et la vigilance sur les conditions de travail dans les associations employeuses : salaires, précarité, temps de travail et surcharge.

Nadhem Ben Rahma, au nom du CRAJEP et **Louis Bichebois Delhief**, au nom de la FAGE

Madame la présidente, chers collègues,

Au nom du CRAJEP Bourgogne-Franche-Comté et de la FAGE, nous souhaitons saluer l'adoption de cette feuille de route régionale en faveur de la vie associative.

Cette feuille de route intervient à un moment particulier. Partout en France, les associations expriment leurs inquiétudes mais aussi leur volonté de continuer à agir. C'est tout le sens de la campagne nationale "La

France qui (se) bat", lancée il y a quelques jours, qui rappelle une réalité simple : derrière chaque activité sportive, culturelle, éducative, sociale, environnementale ou citoyenne, il y a des femmes et des hommes qui s'engagent pour faire vivre le lien social et l'intérêt général. Cette campagne résonne d'ailleurs avec d'autres initiatives récentes comme la campagne "Espaces menacés" portée par Hexopée, qui alerte sur la fragilité croissante de lieux que beaucoup considèrent comme allant de soi : maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, accueils collectifs, associations culturelles, sportives ou d'éducation populaire. Derrière ces lieux, ce sont pourtant des espaces de rencontre, d'émancipation, de solidarité et d'engagement qui font vivre nos territoires.

Les associations ne sont pas seulement des opérateurs de politiques publiques ou des prestataires de services. Elles permettent à des millions de personnes de se rencontrer, de s'organiser collectivement, de débattre, d'agir et de prendre leur place dans la société. Dans un contexte marqué par les fractures sociales, les replis identitaires et la défiance, elles demeurent des acteurs essentiels de la cohésion sociale et de la vitalité démocratique.

C'est pourquoi nous voyons dans cette feuille de route un signal positif. Elle affirme que la vie associative mérite une attention politique spécifique et qu'elle constitue un véritable investissement pour l'avenir de notre région, dans une logique de dialogue et de partenariat avec les acteurs associatifs.

Pour le CRAJEP, l'enjeu dépasse la seule question du soutien aux associations. À l'heure où la campagne "La France qui (se) bat" nous invite collectivement à raconter ce que les associations apportent à notre pays, nous espérons que cette feuille de route contribuera à faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région qui reconnaît pleinement la force de l'engagement associatif et qui continue d'investir dans celles et ceux qui, chaque jour, font vivre la solidarité, la citoyenneté et le lien social.

24/06/2026 17:52 2556 LECTURES

RÉGION : Les avis du CESER sur les dossiers de la session du 25 juin



L'instance de la société civile organisée demande au conseil régional d'améliorer son rapport de développement durable en ajoutant des indicateurs et suggère d'élargir les diversifications pour la mutation des sous-traitants de l'industrie automobile.

La présidente Élise Moreau se félicite que, le 21 mai dernier, le Conseil constitutionnel ait censuré la disposition législative voulant rendre optionnel les CESER.

Communiqué du Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté du 24 juin 2026 :

La Présidente a ouvert la séance en présence des vice-présidents de la Région Michel Neugnot et Nicolas Soret. Les membres de l'assemblée ont ensuite observé une minute de silence en hommage à Jean-Marie Vernet, ancien conseiller qui représentait le Comité régional olympique et sportif de BFC, décédé le 10 mai.

La séance a débuté par la présentation et l'adoption du rapport de saisine "IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres", puis Christophe Nicolle, professeur à l'Université Bourgogne Europe et directeur du laboratoire CIAD (Connaissance et Intelligence Artificielle Distribuées), est intervenu sur les transformations induites par l'IA et la gouvernance des données.

L'après-midi a été consacrée à un temps d'échanges avec Jérôme Durain, Président de la Région et la suite de l'examen des avis.

La Présidente a pu ainsi publiquement remercier le Président Jérôme Durain. Remerciements pour sa présence, son soutien à l'institution et l'intérêt porté aux travaux du CESER. Le renforcement de la relation qui unit les deux assemblées a permis de multiplier les contributions en amont, renforçant ainsi le rôle d'éclairage du CESER vis-à-vis de la collectivité.

Enfin, la Présidente a rappelé la décision rendue par le Conseil constitutionnel le 21 mai, censurant l'article sur l'optionnalité des CESER. "C'est une victoire pour le respect du débat démocratique et des institutions régionales", "Ce n'est qu'une bataille gagnée, le combat se poursuit".

Le Président de la Région, a évoqué à son tour le contexte actuel de défiance de la confiance des citoyen·nes, et a

précisé "nous avons besoin de tiers de confiance et les CESER sont ces tiers".

Il est intervenu sur divers sujets d'actualité essentiels pour la Région, à savoir les services publics, les finances locales, la démographie, la transition écologique et la démocratie et a répondu aux questions des conseillères et conseillers. Ces échanges ont vocation à se renouveler et à permettre d'explorer de nouvelles formes de travail au service du territoire, notamment lors d'une prochaine rencontre entre l'Exécutif régional et les membres du Bureau du CESER.

Les 8 avis sur les rapports soumis par l'Exécutif ont été adoptés dont le compte financier unique 2025 et la décision modificative n°2 de 2026.

Synthèses du rapport et des avis adoptés

IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres

Cette réflexion sur les enjeux de la donnée et de l'intelligence artificielle répond à une saisine du Conseil régional. Elle s'inscrit en amont de l'élaboration de la première stratégie régionale de la donnée et de l'IA.

L'IA et la donnée offrent des opportunités inédites pour améliorer les services publics, soutenir l'innovation et renforcer l'attractivité territoriale, mais ces perspectives peuvent s'accompagner de fragilités importantes. À ce titre, le CESER appelle à une appropriation progressive, responsable et équilibrée de ces outils. L'enjeu est de tirer parti de leur potentiel sans fragiliser les équilibres économiques, sociaux et environnementaux.

Le CESER formule ainsi 12 préconisations s'inscrivant dans une approche visant à maîtriser les transformations, à accompagner les acteurs et actrices, à orienter vers des usages soutenables et à être capable d'agir ensemble.

Un rapport dénué de vision prospective

Le rapport de développement durable 2025 détaille l'ensemble de l'action régionale en matière de développement durable.

Dans cet avis, le CESER constate avec satisfaction que le RDD intègre désormais les éléments relatifs à la mise en œuvre de la COP régionale. En revanche ce rapport demeure trop descriptif et le CESER préconise d'y intégrer des éléments qui permettraient de mesurer les progrès ou les reculs de la collectivité sur la prise en compte du développement durable.

L'accompagnement le plus complexe concerne les entreprises qui ne travaillent pas pour ce secteur

La feuille de route pour l'industrie de défense 2026-2030 est un document stratégique qui vise à renforcer la souveraineté nationale tout en favorisant la résilience et la diversification des entreprises régionales.

Selon le CESER, la diversification vers le marché de la défense ne doit pas être présentée comme une réponse unique et infaillible aux défis ou difficultés rencontrés par les entreprises, notamment certains sous-traitants de l'automobile. L'urgence de leur situation n'est pas compatible avec les délais de certifications imposés. Pour eux, d'autres secteurs sont à envisager : nucléaire, hydrogène, l'aéronautique ou la santé.

Services express régionaux métropolitains (SERM) / Rapport d'étape des 3 SERM régionaux – Charte de coopération conventions subséquentes du SERM de Dijon. Ce rapport de la Région propose de donner un cadre symbolique à la démarche partenariale autour du projet de SERM du Dijonnais, à travers notamment la constitution d'une charte de coopération.

Le CESER recommande de s'appuyer sur un diagnostic transparent et prospectif tenant compte de l'évolution des mobilités et invite la Région à définir dès à présent une trajectoire ambitieuse à l'horizon 2050 en identifiant les besoins d'investissement nécessaires pour répondre aux besoins futurs. Le CESER préconise également une gouvernance agile, une prise en compte équilibrée des territoires urbains, périurbains et ruraux ainsi qu'une participation renforcée des usagers.

L'enjeu est d'apporter des réponses durables aux enjeux structurels auxquels le monde associatif est confronté

La feuille de route régionale vie associative s'inscrit dans une démarche engagée par la Région en faveur des associations, à travers son plan de mandat 2021-2028.

Pour le CESER cette feuille de route marque une étape importante dans la reconnaissance de la vie associative comme politique publique régionale à part entière. Le CESER sera attentif à sa mise en œuvre effective ainsi qu'à la capacité réelle à apporter des réponses durables aux enjeux structurels auxquels le monde associatif est confronté : sécurisation des modèles économiques, renouvellement de l'engagement bénévole, accompagnement des petites associations, reconnaissance du rôle démocratique des associations et adaptation aux profondes mutations sociales, économiques et environnementales en cours.

Une sécurité sociale alimentaire va être expérimentée par la Région pour répondre aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité (contraintes économiques, sociales et territoriales).

Le CESER n'ayant pu échanger préalablement avec les services dans les délais impartis, il n'a pas été en mesure de formuler un avis argumenté. Il prend donc acte du rapport dans l'attente de pouvoir travailler respectueusement sur ce sujet ultérieurement.

Le rapport d'activité 2025 de la Région présente les actions de la collectivité engagées ou conduites tout au long de l'année.

Selon le CESER, ce rapport permet d'appréhender l'action régionale et les moyens engagés. Concernant le Dialogue structuré avec la jeunesse, largement évoqué, le CESER préconise de faire figurer le suivi des préconisations formulées dans le cadre de la démarche ainsi que la prise en compte de la parole des jeunes dans les politiques publiques régionales.

Compte financier unique pour l'exercice 2025

En 2025, la Région BFC a déployé son action dans un cadre financier soutenable, malgré d'importantes contraintes budgétaires. Pour la première fois, les recettes de fonctionnement marquent une évolution négative vis-à-vis de l'exercice précédent.

Dans son avis, le CESER propose que le CFU soit enrichi avec des indicateurs d'impact qui complètent l'approche financière. Il formule des observations relatives aux différentes politiques régionales.

La décision modificative n°2 pour l'exercice 2026 est de faible ampleur



Réuni en assemblée plénière le 23 juin 2026, le CESER Bourgogne-Franche-Comté a adopté plusieurs avis portant sur des sujets majeurs pour l'avenir régional : intelligence artificielle, développement durable, industrie de défense, mobilités, vie associative, alimentation, activité de la Région et finances publiques. Une séance marquée par la défense des corps intermédiaires, le dialogue avec l'exécutif régional et la volonté de renforcer l'évaluation des politiques publiques.

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté a tenu, le 23 juin 2026, une assemblée plénière particulièrement dense. Derrière l'examen technique des rapports soumis par l'exécutif régional, c'est une question plus large qui a traversé les débats : celle de la place des corps intermédiaires dans une démocratie régionale confrontée à la défiance, aux contraintes budgétaires et aux profondes transitions économiques, sociales et environnementales.

Dès l'ouverture de la séance, la présidente du CESER, Élise Moreau, a donné le ton en rappelant l'importance de ces espaces de dialogue entre les institutions, les acteurs économiques, syndicaux, associatifs, environnementaux et la société civile organisée. « Plus que jamais, notre territoire, notre pays, ont besoin des corps intermédiaires, d'une démocratie vivante et contemporaine, et les CESER en sont l'un des derniers bastions », a-t-elle affirmé devant l'assemblée.

Au centre des échanges figurait d'abord le rapport de saisine consacré à l'intelligence artificielle et à la donnée, intitulé « IA et donnée : maîtriser les transformations, préserver les équilibres ». Cette réflexion s'inscrit en amont de l'élaboration de la première stratégie régionale de la donnée et de l'intelligence artificielle. Pour le CESER, ces outils peuvent offrir des opportunités majeures, notamment pour améliorer les services publics, soutenir l'innovation et renforcer l'attractivité des territoires. Mais ils comportent aussi des risques, en particulier si leur déploiement n'est pas accompagné, encadré et pensé dans une logique d'équilibre.

L'institution appelle ainsi à une appropriation progressive, responsable et soutenable de l'intelligence artificielle. L'enjeu n'est pas de freiner les transformations technologiques, mais d'éviter qu'elles ne produisent de nouvelles fractures économiques, sociales ou environnementales. Le CESER formule douze préconisations visant à mieux maîtriser ces mutations, à accompagner les acteurs régionaux, à orienter les usages vers des pratiques soutenables et à renforcer la capacité collective à agir. L'intervention de Christophe Nicolle, professeur à l'Université Bourgogne Europe et directeur du laboratoire CIAD, a permis d'approfondir ces enjeux, notamment autour de la gouvernance des données.

L'après-midi a été marquée par un temps d'échanges avec Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Sa présence a été saluée par Élise Moreau, qui a souligné le renforcement du dialogue entre les deux assemblées. Pour la présidente du CESER, cette relation renouvelée permet de multiplier les contributions en amont des décisions et de conforter le rôle d'éclairage de l'institution auprès de la collectivité régionale.

La présidente du CESER est également revenue sur la décision du Conseil constitutionnel du 21 mai, qui a censuré l'article relatif à l'optionnalité des CESER. Elle y voit « *une victoire pour le respect du débat démocratique et des institutions régionales* », tout en rappelant que « ce n'est qu'une bataille gagnée » et que « le combat se poursuit ». Jérôme Durain a, de son côté, replacé ces échanges dans un contexte de défiance croissante des citoyens envers les institutions. Selon lui, les CESER peuvent jouer un rôle de « tiers de confiance », capables de faire dialoguer expertise, terrain et décision publique.

Les débats ont ensuite porté sur huit avis adoptés par le CESER. Parmi eux, le rapport de développement durable 2025 de la Région a suscité une appréciation nuancée. Le CESER reconnaît la richesse du document, qui détaille l'action régionale en matière de développement durable et intègre désormais des éléments relatifs à la mise en œuvre de la COP régionale. Cette évolution est saluée comme une amélioration notable, tout comme l'ajout d'exemples d'actions menées ou financées par la Région.



© CeserBFC

transversal des associations dans les politiques régionales et simplifier les procédures administratives. Pour le CESER, cette structuration constitue un signal politique fort dans un contexte où les associations alertent depuis plusieurs années sur la fragilisation de leurs modèles économiques.

L'institution rappelle que la diminution des financements de fonctionnement, la multiplication des appels à projets, la hausse des charges et la complexité administrative pèsent lourdement sur les associations, en particulier les plus petites. Le CESER sera donc attentif à la mise en œuvre concrète de cette feuille de route. Il insiste sur la nécessité de sécuriser les financements, de développer les conventions pluriannuelles, de soutenir l'engagement bénévole et d'accompagner les petites associations locales, souvent essentielles à la vie démocratique et sociale des territoires.

Le dossier de l'alimentation a, lui, donné lieu à une position plus prudente. La Région souhaite expérimenter une sécurité sociale alimentaire afin de répondre aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité, qu'elles soient économiques, sociales ou territoriales. Le CESER indique toutefois ne pas avoir pu échanger préalablement avec les services dans les délais impartis. Faute d'éléments suffisants, il n'a donc pas formulé d'avis argumenté et prend acte du rapport, dans l'attente de pouvoir retravailler le sujet ultérieurement.

L'assemblée s'est également penchée sur le rapport d'activité 2025 de la Région. Pour le CESER, ce document permet d'appréhender l'action régionale et les moyens engagés au cours de l'année. Mais l'institution invite à aller plus loin, notamment concernant le dialogue structuré avec la jeunesse. Elle recommande de faire apparaître plus clairement le suivi des préconisations issues de cette démarche et la manière dont la parole des jeunes est effectivement prise en compte dans les politiques publiques régionales.

Enfin, les questions financières ont clôturé une partie importante des travaux. Le compte financier unique 2025 montre que la Région a conduit son action dans un cadre financier jugé soutenable, malgré de fortes contraintes budgétaires. Le CESER relève toutefois que, pour la première fois, les recettes de fonctionnement connaissent une évolution négative par rapport à l'exercice précédent. Dans son avis, il demande que le compte financier unique soit enrichi par des indicateurs d'impact, afin de compléter l'analyse strictement financière par une évaluation de l'utilité réelle des politiques publiques.

Pour le CESER, la Région doit dès à présent se projeter à l'horizon 2050. Les besoins de mobilité ne peuvent pas être évalués uniquement à partir des usages actuels, car ceux-ci peuvent évoluer sous l'effet des politiques publiques, de l'urbanisme, du stationnement, du coût des carburants ou des transformations du travail. L'institution appelle donc à une trajectoire claire et ambitieuse, capable de répondre aux besoins futurs des usagers. Elle insiste également sur la place des habitants, salariés, voyageurs et personnes en situation de handicap dans la concertation.

Autre sujet majeur : la vie associative. La feuille de route régionale dédiée à ce secteur marque, selon le CESER, une étape importante dans la reconnaissance de la vie associative comme politique publique régionale à part entière. Les chiffres rappellent le poids considérable de ce tissu en Bourgogne-Franche-Comté : entre 64 000 et 67 000 associations, plus d'un demi-million de bénévoles, 6 450 associations employeuses, plus de 76 000 salariés et 1,9 milliard d'euros de masse salariale.

La feuille de route s'organise autour de cinq ambitions et vingt-cinq actions : soutenir les réseaux associatifs, développer l'emploi et consolider les modèles socio-économiques, promouvoir l'engagement bénévole, intégrer le rôle transversal des associations dans les politiques régionales et simplifier les procédures administratives. Pour le CESER, cette structuration constitue un signal politique fort dans un contexte où les associations alertent depuis plusieurs années sur la fragilisation de leurs modèles économiques.

L'institution rappelle que la diminution des financements de fonctionnement, la multiplication des appels à projets, la hausse des charges et la complexité administrative pèsent lourdement sur les associations, en particulier les plus petites. Le CESER sera donc attentif à la mise en œuvre concrète de cette feuille de route. Il insiste sur la nécessité de sécuriser les financements, de développer les conventions pluriannuelles, de soutenir l'engagement bénévole et d'accompagner les petites associations locales, souvent essentielles à la vie démocratique et sociale des territoires.

Le dossier de l'alimentation a, lui, donné lieu à une position plus prudente. La Région souhaite expérimenter une sécurité sociale alimentaire afin de répondre aux difficultés d'accès à une alimentation de qualité, qu'elles soient économiques, sociales ou territoriales. Le CESER indique toutefois ne pas avoir pu échanger préalablement avec les services dans les délais impartis. Faute d'éléments suffisants, il n'a donc pas formulé d'avis argumenté et prend acte du rapport, dans l'attente de pouvoir retravailler le sujet ultérieurement.

L'assemblée s'est également penchée sur le rapport d'activité 2025 de la Région. Pour le CESER, ce document permet d'appréhender l'action régionale et les moyens engagés au cours de l'année. Mais l'institution invite à aller plus loin, notamment concernant le dialogue structuré avec la jeunesse. Elle recommande de faire apparaître plus clairement le suivi des préconisations issues de cette démarche et la manière dont la parole des jeunes est effectivement prise en compte dans les politiques publiques régionales.

Enfin, les questions financières ont clôturé une partie importante des travaux. Le compte financier unique 2025 montre que la Région a conduit son action dans un cadre financier jugé soutenable, malgré de fortes contraintes budgétaires. Le CESER relève toutefois que, pour la première fois, les recettes de fonctionnement connaissent une évolution négative par rapport à l'exercice précédent. Dans son avis, il demande que le compte financier unique soit enrichi par des indicateurs d'impact, afin de compléter l'analyse strictement financière par une évaluation de l'utilité réelle des politiques publiques.

La décision modificative n°2 pour l'exercice 2026 est, quant à elle, considérée comme de faible ampleur. Elle prévoit notamment une hausse des ressources, une diminution des dépenses en crédits de paiement et une baisse de l'emprunt d'équilibre. Là encore, le CESER formule plusieurs observations relatives aux politiques régionales, dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires restent contraintes.

Au terme de cette assemblée plénière, le CESER Bourgogne-Franche-Comté apparaît comme un espace de débat à la croisée de plusieurs tensions : innovation et prudence, ambition et soutenabilité, développement économique et justice sociale, action publique et évaluation démocratique. En adoptant l'ensemble de ces avis, l'institution confirme sa volonté de ne pas se limiter à un rôle consultatif formel, mais de peser dans la construction des politiques régionales.

La séance du 23 juin 2026 aura ainsi mis en lumière une ligne directrice : accompagner les transformations sans perdre de vue les équilibres. Qu'il s'agisse d'intelligence artificielle, de transition écologique, de défense, de mobilités, d'associations, d'alimentation ou de finances publiques, le CESER défend une même exigence : celle d'une action régionale lisible, évaluée, concertée et ancrée dans les réalités du territoire.

BRÈVE

1 JUILLET 2026

DÉFENSE ET IA : LE CESER REGARDE VERS L'INDUSTRIE DE DEMAIN



Réunis en assemblée plénière le 23 juin, les membres du CESER ont adopté plusieurs avis qui dessinent les priorités économiques de la région pour les années à venir. Deux sujets ont particulièrement retenu l'attention : la diversification de l'industrie et la montée en puissance de l'intelligence artificielle.

Élise Moreau, présidente du CESER de Bourgogne-Franche-Comté a profité de l'occasion pour remercier Jérôme Durain, président de la Région, du soutien apporté lors de la **remise en cause des CESER suite à la loi de simplification économique**. Institution consultative présente dans chaque région depuis 1972, le Conseil économique, social et environnemental régional était alors menacé d'être rendu facultatif.

La défense, oui... mais pas comme solution miracle

La filière de la défense fait aujourd'hui figure de nouvel horizon pour de nombreuses entreprises industrielles. Le CESER ne remet pas cette orientation en cause. Au contraire, il soutient **la feuille de route régionale** destinée à accompagner le développement des entreprises régionales dans le secteur.

Mais l'assemblée met en garde contre un enthousiasme parfois excessif : la défense n'est pas une réponse immédiate aux difficultés. Pour les entreprises déjà intégrées à la Base industrielle et technologique de défense (BITD), l'enjeu est de monter en puissance grâce à un accompagnement ciblé. Mais, pour celles qui souhaitent se positionner sur ce marché, le chemin sera plus long : homologations, certifications et investissements repoussent souvent les premières retombées économiques de trois à quatre ans.

Le CESER de Bourgogne-Franche-Comté invite ainsi la Région à ne pas concentrer tous ses efforts sur la défense. Pour les sous-traitants de l'automobile notamment, d'autres marchés apparaissent tout aussi stratégiques, comme le nucléaire, l'hydrogène, l'aéronautique ou encore la santé. Une diversification plus large, jugée indispensable pour renforcer la résilience du tissu industriel régional.

L'intelligence artificielle en ligne de mire

Autre dossier majeur examiné lors de cette séance : l'intelligence artificielle. À la demande de la Région, le CESER a adopté son rapport consacré à l'IA et aux données, destiné à alimenter la future stratégie régionale. Sans entrer dans le détail de ses douze recommandations, le Conseil insiste sur la prudence : il s'agit avant tout de permettre aux acteurs du territoire de s'approprier progressivement ces technologies tout en accompagnant leurs usages.

Car, derrière les outils d'intelligence artificielle, c'est bien la compétitivité, l'innovation et l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté qui sont en jeu ; mais aussi des équilibres sociaux et environnementaux à préserver.

Avec cette assemblée, le CESER invite à regarder plus loin que les effets d'annonce : qu'il s'agisse de défense ou d'intelligence artificielle, les transformations seront progressives et devront s'ancrer dans les réalités économiques du territoire. Une philosophie résumée par sa présidente, Élise Moreau : « *notre assemblée se veut être la chambre du réel et de la vie quotidienne.* »

Texte : Zoé Benoit

Photo : CESER BFC

LE CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentant·es de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitant·es.



Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidence de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux citoyen·nes de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée.

Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.